VOL. XI—No. 22 MONTREAL, DIMANCHE 19 JUILLET, 1914

ABONNEMENTS:

CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $1.50

LE NUMERO . . . . . 2 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et Administration :
43 RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TELEPHONES :
REDACTION: Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461.

REDIGÉ EN COLLABORATION — DROIT AU BUT — L'ORGANE DES JEUNES

UN FANTOCHE JAUNE

M. Sam. Hughes, ministre de la milice.

Qui n'a jamais rencontré, au hasard d'une promenade à travers la campagne, l'épouvantail planté au milieu d'un champ de blé ou d'un potager, ses longs bras décharnés tendus au plein air, agitant les loques de ses vêtements verdis par le soleil et lavés par les pluies, et prenant, grâce au bâton qui lui tient lieu d'épine dorsale rigide, et aux coups de vent qui lui donnent une apparence de vie, des attitudes fantastiques, terrifiantes pour les corbeaux et les moineaux pillards, amusantes et grotesques pour les gens de bon sens, prompts à deviner dans ce gesticulateur dévasté une branche d'arbre mort revêtue de sales guenilles trouées?

Comme les champs et les potagers, la politique a ses épouvantails. Et il n'en est point, — dans le champ fédéral où tant de nos politiciens cultivent aujourd'hui l'éternelle carotte du favoritisme et même le navet de Saint-Jérôme, — de plus réussi que le fantoche revêtu des fonctions de ministre de la *milice*, le colonel Sam. Hughes.

* * *

Epouvantail qui ne fait pas peur aux gens braves, il l'est bien, avec son sabre de fer blanc, ses médailles qu'on dirait découpées dans le fonds de boites à conserve, son chapeau à panache qui lui donne des airs de matamore, et sa défroque galonnée, fichée sur le bâton jaune de l'orangisme enfoncé en sol ministériel.

Parfois, dans le mannequin dressé en bordure d'un potager, un couple d'oiseaux effrontés et vicieux fait son nid sous le lamentable couvre-chef abandonné qui forme une tête au gardien imaginaire du champ. Et les petits enfants maraudeurs entrés dans le jardin pour le piller, entendant sortir, de sous le chapeau défoncé de l'épouvantail les piaillements de la couvée affamée, croient saisir des paroles de menace et de colère, des vociférations terribles, et s'ensauvent, tremblants et apeurés. Le maître du champ, lui, sourit, s'approche, décoiffe maître Bâton, découvre la nichée goulue, griveleurs de demain, et, d'un geste, jette à bas le nid et les malfaiteurs. Il ne reste plus même au bonhomme un simulacre de cervelle.

Sous le chapeau à plume du ministre de la milice, épouvantail pompeux, piailleurs et criailleurs orangistes s'étaient perchés, bien à l'abri, lui faisant comme une cervelle rudimentaire. Et, le long de la route le passant étranger attardé, entendant venir du champ des injures aux communautés religieuses, des insultes aux convictions sacrées de la moitié du peuple canadien, s'est imaginé que ce grand diable aux gestes désordonnés était vraiement quelqu'un, un être dangereux et batailleur, un adversaire à redouter, peut-être un bandit audacieux.

* * *

Mais le vent a soufflé, le vent du bon sens. Le mannequin continue de gesticuler formidablement, raide, tandis que les piailleries redoublent, au vide du chapeau à panache. Par les trous de l'uniforme sali le voyageur devine maintenant l'armature risible qui supporte le vêtement déchiré; il peut distinguer le bâton noueux, les vieilles gazettes orangistes dont l'on a empli les manches du costume délavé, le ventre crevé rembourré de paille jaune, la poitrine bombée grosse de crin poussiéreux. Et le passant s'est rassuré, il a ri du fantoche. Un autre coup de vent, le panache tombe; et, grêles, éblouis par la claire lumière du soleil, les moineaux orangistes cachés dans la tête de l'épouvantail, soudain muets, clignotent des paupières, sales oiseaux crottés et honteux. Le bonhomme n'a plus de chef. Et, lamentable, penché, il reste en marge du champ, jusqu'à ce qu'un coup de pied lui casse les reins et qu'il s'effondre dans le fossé avec le nid qui lui donnait une vie et une voix factices.

Si quelqu'un tente de relever le mannequin du purin où il git, le fantoche jaune n'effraiera plus personne. Et, parmi les autres qui surveillent les carottes ministérielles, plus minable et plus crasseux qu'ils ne le sont tous, il brandira en vain ses longs bras secs et cambrera son épine dorsale nouvelle. C'est un fantoche de débris et de guenilles. Et, dorénavant, les honnêtes gens, même les pusillanimes, pourront le regarder et circuler sans crainte: il n'a rien dans le ventre, rien dans la tête, c'est un inoffensif bâton vermoulu.

Pierre LABROSSE.

LES DORMEURS DE MEDERIC

Le chroniqueur Jacques de Voragine raconte quelque part, dans sa "Légende Dorée", l'histoire des sept dormants d'Ephèse, jeunes chrétiens qui, arrêtés pendant la persécution ordonnée par l'empereur Dèce, se virent murés dans une caverne où ils dormirent du IIIème au Vème siècle, sans interruption, et s'éveillèrent enfin un jour de leur sommeil de 200 ans, pour mourir quelques heures après être sortis de leur retraite.

Notre maire Médéric a des lettres ou il connaît à tout le moins l'hagiographie. Car il a résolu d'avoir aussi ses dormeurs et il les a eus. Après ceux d'Ephèse, ceux de Montréal!

Ceci n'est pas une plaisanterie. Notre maire a eu ses dormeurs. Il les a payés $2.25 par jour... aux frais de la ville. Et tout le monde a pu les voir, endormis dans les ruelles, ou sous les porches, dormeurs qui sommeillèrent de huit à dix heures par jour, pendant une ou deux semaines, pour la plus grande gloire de Médéric.

Ostensiblement, ces endormis devaient travailler pour le compte de la cité de Montréal. Le tzar Médéric Ier les avait au préalable convoqués sur le Champ-de-Mars. Il y en eut des milliers, et qui, aux derniers jours d'avril, et aux premiers jours de mai, s'employèrent de leur mieux à desceller les pierres des escaliers monumentaux du Champ de Mars, qui n'ont pas été réparés par la suite avec l'argent de notre maire. Parmi eux, des contremaîtres choisirent ceux qui leur paraissaient le mieux doués pour le sommeil. Ils leurs distribuèrent des postes, et les équipes, disséminées sur tous les points de la cité, n'eurent de cesse qu'elles eussent trouvé un oreiller improvisé où s'endormir. Médéric les paierait pour dormir, quelle aubaine!

Toutes les ruelles des nombreux quartiers de Montréal furent tôt peuplées de gens qui, sous prétexte de faire le grand nettoyage du printemps, rapprochèrent les unes des autres des boites, de vieux matelas, des ballots de papier, s'en firent des lits, et s'y couchèrent avec la conscience tranquille, certains de recevoir deux piastres vingt-cinq sous par jour de sommeil. L'*endormitoire* les prit, satisfaits, ils dormirent en plein air, heureux, et le réveil les trouva guillerets, car ils étaient plus riches qu'à la première heure.

Sans doute, le nettoyage des ruelles ne se fit pas. Quelques équipes complaient des gens atteints d'insomnie, et qui occupèrent un peu leurs loisirs à faire mine de ramasser les déchets et les débris amoncelés dans les culs-de-sac, les ruelles et les cours de la ville. Mais la masse dormit à poings fermés, tandis que, à deux pas des protégés de Médéric, les déchets fermentaient au soleil. "L'argent n'a pas d'odeur", disait Vespasien, le fondateur des boites que l'on sait. Et, forts de cet adage, les dormeurs respirèrent l'air nauséabond des ruelles avec délices... puisque ce leur était une occasion de mettre, sans travail, quelques parcelles du budget de Concordia dans leurs poches.

Les contremaîtres fermèrent les yeux, eux aussi, mais sans dormir. Et les paie-maîtres payèrent les dormeurs, quand les dormeurs s'éveillèrent. Et tout le monde fut heureux, dans le monde des dormeurs. Et notre padisha Médéric I se félicita d'avoir donné du travail à tout ce monde. Montréal solda la note, — une bagatelle, quelques pauvres dizaines de milliers de piastres, — et s'endormit à son tour, dans le lit de l'inertie municipale.

Seul, notre maire Médéric veille : Mais pourquoi ne s'endort-il pas à son tour, lui, et ne bat-il pas le record des sept dormants d'Ephèse ? Lui qui faillit bouleverser tout Montréal pour les $305 que la ville lui devait... peut-être, comme il en ferait du bruit, à son réveil, pour se faire payer son traitement de maire pendant les deux siècles qu'il aurait dormi ! "*Quand le dormeur s'éveillerait*," pourrait écrire quelque nouveau Wells, Dieu sait avec quel intérêt pour le lecteur montréalais du XXVème siècle.

Paul MOREAU.

APRES 20 ANS DE JOURNALISME

La *Presse*, édition du 11 juillet, rapporte une fête intime, qui a eu lieu chez elle, et qui jette un singulier jour sur la position de certain journalisme canadien.

Il s'agissait de féliciter M. Lorenzo Prince de sa nomination comme l'un des directeurs de la *Canadian Press Limited*, agence de nouvelles communes à plusieurs des quotidiens canadiens. La *Presse* énumère ceux qui vidèrent "une coupe de vin généreux à la santé de M. Prince": M. Sévérin Létourneau, député, — auquel la *Presse* fait toujours une belle réclame, — le contrôleur Hébert, le chef Campeau et le sous-chef Grandchamp, —intéressés tous trois à se faire bien voir des journaux populaires, — l'ex-échevin Proulx, les docteurs Adelstan et François de Martigny, M. Charles Quéry, un parleur de *hustings*, MM. Bouillon et Dupéré, restaurateurs, MM. Barlatier, Chassé et Ouimet, autrefois de la *Presse*, la rédaction actuelle de la *Presse*, et deux ou trois autres personnes.

M. Prince compte vingt ans de journalisme laborieux; c'est l'un des vieux membres de la corporation. Et toutefois, s'agit-il de le féliciter d'une promotion, il se trouve, — à part deux ou trois politiciens qu'il a vantés, des journalistes qui ont été, sont ou seront à la *Presse*, sous ses ordres, et quelques personnes auxquelles il a fait beaucoup de réclame gratuite et qui lui doivent bien leur présence, — peut-être une couple de personnes qui ne lui doivent rien.

Si nous relevons ce fait, c'est dans le but de souligner ce que nous pensons être un véritable trait de moeurs.

Il est vrai que, par ailleurs, on pourra nous riposter en citant la manifestation offerte à M. Charles Robillard, de la *Patrie*, lors de son trentième anniversaire de journalisme. Ce soir-là, ministres, députés et citoyens en vue prirent place autour des tables commémoratives, au Ritz. Mais l'on sait que la manifestation Robillard a été bien organisée, longtemps d'avance, "chauffée" même, tandis que celle offerte à M. Prince fut plus spontanée.

C'est égal, une manifestation comme celle de samedi dernier, faite à un journaliste de vingt ans de service, aurait dû grouper plus de monde autour de M. Prince. Elle prouve bien comme quoi le public qui lit certains journaux ignore les journalistes.—V.

ÇA BOITE

M. le maire Martin a tenté d'expliquer le télégramme qu'il expédiait aux autorités municipales, il y a quelques jours, leur défendant de donner au pro-maire, M. Blumenthal, les documents à signer dans l'affaire du terrain de la Côte-des-Neiges, acheté par la ville d'un syndicat israélite, on sait dans quelles conditions. "J'avais chargé mon cocher d'expédier mon télégramme ; il y a eu erreur dans l'envoi, nous ne nous sommes pas compris", dit le maire. "M. Blumenthal a bien fait de signer."

Il est permis d'être sceptique à l'endroit de cette version *médéricienne*.

Ne serait-il pas plus vrai, plutôt, que, sur le coup, notre maire, outré de l'importance qu'allait prendre M. Blumenthal, a télégraphié sa défense de lui donner les documents à signer et, ensuite, après réflexion, s'est rappelé que, l'an dernier, en l'absence de M. le maire Lavallée, il a pris une attitude semblable à celle de M. Blumenthal, et que, en désapprouvant celui-ci, maintenant, il se trouvait à se donner un camouflet à soi-même?

On ne voit guère ce que le cocher de M. le maire vient faire en cette affaire.

A moins que M. le maire estime qu'un cocher ontarien peut encore mieux que lui rédiger un télégramme officiel à la ville de Montréal? —V.

POUR M. BLUMENTHAL

M. Blumenthal, pro-maire de Montréal, ne déteste pas siéger au fauteuil de M. Médéric Martin, quand celui-ci se promène dans le but d'acheter des chevaux pour atteler à son landau importé de New-York.

Une suggestion au pro-maire : quand il prendra la place de M. Martin, qu'il fasse donc entendre tout net à ses compatriotes israélites qu'au Canada, il n'est pas de mise pour les femmes de nourrir leurs enfants publiquement, sur le seuil des maisons, moins encore en pleine avenue des Pins, entre Saint-Denis et l'avenue du Parc.

Nous avons été témoin de pareilles générosités maternelles, cinq ou six fois, la semaine dernière, par les soirs. Le geste est légitime; mais il manque de tenue.

M. Blumenthal pourrait tendre un mouchoir pudique à ces dames, sans se faire appeler Tartuffe.

CLEANTE.

M. NANTEL ET LES LETTRES

M. le ministre des contributions indirectes est un lettré. Mais il s'est mis un doigt dans l'oeil, ces jours derniers, en parlant de la démission de M. Monk, et en l'attribuant à la santé chancelante de celui-ci.

M. Nantel n'a donc pas lu les lettres de M. Monk?

M. Héroux lui en a mise une sous le nez, dans le *Devoir*, la semaine dernière. Elle est assez explicite pour donner piteuse mine à ceux des ministres canadiens-français qui, avant parlé comme M. Monk, avant 1911, et en 1911, n'ont pas suivi son exemple, quand il a abandonné son portefeuille, et sont restés collés aux leurs.

Mais si M. Nantel a encore des doutes, il reste bien d'autres lettres.

...Et quand M. Nantel aura fini de se les faire lire, il sera certes plus instruit en histoire politique, s'il n'est pas plus lettré.

COLLECTIONNEUR.

LES FUSILS DU 65eme

A Louiseville, M. Pelletier, le ministre des postes, disait aux gens, parlant de l'échange des fusils du 65ème, lors de la procession de la Fête-Dieu, à Montréal, cette année: "Que le 65ème soit sorti avec des carabines plus ou moins longues, qu'est-ce que cela fait, du moment qu'il a rendu hommage au Saint-Sacrement avec ses armes au poing?"

Finesse normande, qui décèle bien l'origine de M. Pelletier, et sa profession.

Le public ne se laissera pas prendre à cet argument de la longueur des carabines. C'est bien trop subtil, et pas assez solide. Toute autre est la question: "*Le 65ème a-t-il rendu hommage au Saint-Sacrement avec des armes de l'Etat, ou avec des armes désaffectées, n'appartenant plus à la milice canadienne?*" C'est à cette question, — la véritable — que M. Pelletier évite de répondre.

Et même M. Nantel s'apercevra que ce que M. Pelletier a dit n'a pas de bon sens, en dépit de tout l'esprit retors du ministre des postes.

UN BLEU.

ÉCHOS DE QUÉBEC

Un ministre et ses amis. — Les élections du Manitoba. L'"Événement" regrette-t-il son mouvement d'indépendance ?

(Spécial au "Nationaliste")

Québec, 17. — On me rapporte un petit incident de la dernière visite des ministres à Québec qui ne manque pas de piquant. Quatre à cinq entremetteurs de patronage de la capitale attablés le soir, dans un coin du Frontenac, proposèrent tout-à-coup d'inviter M. Nantel qu'on savait au Château, avec l'intention de lui "conter ça". Bien que tard, M. Nantel n'était pas encore couché, et il se rendit à l'invitation, un peu ennuyé, car il pressentait l'intention de ses amis, mais bien décidé à les payer de leur monnaie.

Quelques "ginger ale" pimentés d'allusions ironiques et le feu s'ouvre. On se plaint, on se lamente, on grogne: rien ne se fait, ça ne marche pas, on promet et on ne tient pas, les amis sont furieux, bref toute la kyrielle ordinaire des gens qui croient que tout le pays leur appartient. Et ça se termine par un seau d'eau sale sur la tête des ministres, qui ne valent rien, disent-ils.

M. Nantel qui écoutait patiemment en se mordant les ongles, riposte sur le même ton, à peu près dans ces termes: "Vous ne nous trouvez pas fins, c'est votre droit, mais moi je vous trouve passablement nigauds. Vous recevez un prince de l'Eglise et vous applaudissez celui qui depuis dix ans a retardé sa nomination. On vous donne des millions et vous n'êtes pas content! Vous croyez peut-être qu'on fait cela pour vos beaux yeux. Là, par exemple, nous serions bêtes. Nous savons parfaitement que tout ce que nous faisons pour Québec ne nous vaudra pas deux votes de plus. Nous le faisons parce que c'est la politique générale du gouvernement. Qu'est-ce que vous voulez de plus! Ça ne marche pas, dites-vous? Pourquoi ne vous remuez-vous pas au lieu de débiner sur celui-ci et celui-là?" Et il paraît que le ministre ajouta beaucoup d'autres choses encore qui laissèrent ses amis assez penauds.

* * *

Ici comme partout ailleurs, on attendait le résultat des élections manitobaines avec intérêt. La quasi défaite de M. Roblin par le vote orangiste réjouit le "Soleil" qui voit dans cet échec, non pas une amélioration à la position des Canadiens-français, mais une chance de retour au pouvoir de M. Laurier.

Mieux inspirée bien que tardive a été l'attitude de l'"Evénement", à propos des élections d'Ontario. Seulement, on dirait qu'il s'en repent déjà. Il écrit, ces jours derniers que l'attitude hostile des journaux libéraux anglais montre bien que les minorités n'obtiendront justice que des conservateurs. Evidemment, le journal de M. Pelletier ou de M. L'Espérance ne lit pas les journaux tories comme le "Mail and Empire", la "Free Press" de London, le "Standard" de Kingston, le "Spectator" de Toronto, tous aussi fanatiques que le "Globe" et la "Free Press" de Winnipeg, etc.

La vérité, c'est que nous n'obtiendrons justice qu'en montrant notre force aux politiciens de quelque couleur qu'ils soient. Il n'y a que la crainte de la défaite qui réveille les principes de la plupart de ceux qui en ont et qui intéresse ceux qui n'ont pas de coeur.

GREGOIRE.

POUR LIRE AU FRAIS

DANS LA JUNGLE POLITIQUE

CHANGEONS !

M. Girard, député de Chicoutimi-Saguenay, est un ironiste à sa manière, et plus cynique que feu Diogène. Jadis élu comme conservateur, au temps où M. Laurier était premier ministre, M. Girard, rendu aux Communes, vota tout le temps avec le ministère..., tout en continuant de se dire conservateur. En 1911, M. Girard était "*le candidat de M. Laurier*", d'après une vaste affiche mise sur le local où il avait son comité, à Chicoutimi. Or, dans ce vaste comté, la votation n'a lieu qu'une semaine ou deux après le scrutin dans le reste du pays. Aussi, le soir du 21 septembre, les électeurs de la ville de Chicoutimi, encore incertains du résultat général des élections, l'apprirent de manière définitive, en voyant deux ou trois "*chefs*" de M. Girard enlever le placard le décrivant comme "*le candidat de M. Laurier*", et le remplacer par cet autre, tout frais peinturé : "*VOTEZ POUR M. JOS. GIRARD, LE CANDIDAT DE M. BORDEN*".

...Et M. Girard fut élu. Il vote toujours avec les ministériels.... comme si rien n'était changé.

LUNES DE MIEL.

M. Barrette, le député de Berthier, n'a peut-être pas tenu toutes ses promesses d'élections ; car à l'impossible, nul n'est tenu. Mais il en tient au moins une, à chaque session, toujours la même, ainsi qu'en peuvent témoigner tous les couples de Berthier mariés depuis le 21 septembre 1911. Pendant sa tournée électorale, M. Barrette, parlant devant une grande foule, s'écria : " Une fois député, je serai toujours aussi accessible qu'aujourd'hui. Et, pour le prouver, j'invite d'avance tous les couples de nouveaux mariés du beau comté de Berthier à venir me visiter à Ottawa, pendant les sessions. Je les recevrai à mes frais. " M. Barrette fut élu. Et il dut tenir parole. Un, puis deux, puis trois, puis vingt, puis quarante couples de nouveaux mariés lui ont rendu visite, depuis, à tour de rôle. M. Barrette, prévenu de leur arrivée, chaque fois, se rend à la gare, paie le cocher, conduit le couple à son hôtel, lui cède ses appartements et va demander pour une ou deux nuits l'hospitalité à l'un de ses collègues, soit à M. Lespérance, soit à M. Lamarche, ou bien va coucher au Château-Laurier. Son confrère et compagnon, M. Mondou, qui loge d'habitude avec M. Barrette, déménage aussi, devant les envahisseurs nouveaux mariés. Après la nuit de noces, M. Barrette mène ceux-ci dîner au restaurant parlementaire, paie le vin et les primeurs... et le voyage continue. M. Barrette veille sur les lunes de miel. Il y est expert.

IL S'EN EST APERCU.

Ce soir-là, il y eut beuverie, au café parlementaire. Autour d'une table bien garnie, dans une pièce close, cinq députés, dont l'un, des plus huppés, firent un excellent dîner, arrosé de 22 cocktails, de 22 grosses bouteilles de vin de Champagne, et de 10 petites. (Chiffres authentiques.) L'entonnage finit vers les deux heures du matin.... parce qu'il ne restait plus rien à boire, que du whisky blanc. Et les dîneurs, gais, retournèrent aux Communes, à l'on devait voter le remboursement des déposants de la Banque Farmers. Le petit groupe animé prit place autour de M. Nantel qui somnolait à son fauteuil. Des plaisanteries verbales, l'on passa aux "bons" tours. Les joyeux compères lancèrent quelques coussins de cuir dans la tribune des journalistes ; puis l'un s'avisa, étant assis à côté même de M. Nantel, de l'éveiller en lui tirant une couple de livres-bleus sur le crâne. Les livres-bleus étaient épais, trop durs pour le crâne ministériel. M. Nantel, dérangé dans ses rêves, d'abord stupéfait, puis de mauvaise humeur, protesta, et maugréa, se tournant vers les dîneurs, rouges de rire... et peut-être d'autre chose aussi : " Voyons, êtes-vous fous ? Mais qu'est-ce que vous avez ? Vous avez quelque chose, c'est certain, je vous ai jamais vus de même. " Et il s'en alla. Ils avaient " quelque chose ".

VOULEZ-VOUS...?

M. Paul-Emile Lamarche, le député de Nicolet, dit ce qu'il pense. Ces jours derniers, un député ministériel, qui prend intérêt à la tournée des ministres canadiens-français dans les districts de Trois-Rivières et de Montréal, l'approcha: "Tiens, nous allons faire une assemblée à Nicolet, prochainement, avec Pelletier, Nantel et Coderre; il faudra que tu sois là." — "J'y serai, certain, mais vous n'aimerez peut-être pas tout ce que je dirai", dit Lamarche. — "Mais, mais, ne te choque pas, on veut aller t'aider!" protesta le ministériel. —"Ecoutez : voulez-vous me faire battre? Si c'est ça que vous voulez, allez dans le comté", dit Lamarche. "Mais si vous voulez réellement m'aider... s.. moi la paix, je peux faire mes assemblées tout seul!" Conséquence : il n'y aura pas d'assemblée *ministérielle* à Nicolet.

UN DEMI-MILLIONNAIRE.

Pelletier, du *Devoir*, a souvent célébré Maître D.-A. Lafortune, le député de Montcalm, dans ses chroniques parlementaires. Mais Pelletier a commis une injustice: il n'a jamais parlé des nuits de M. Lafortune. Or les nuits de M. Lafortune, député, sont agitées; car M. Lafortune est un noctambule; il voyage, pendant la session, presque chaque nuit, d'Ottawa à Montréal, par le convoi qui vient de l'Ouest. M. Lafortune passe la journée à son étude, rue Notre-Dame, à Montréal, absorbé par sa clientèle nombreuse. Et, chaque après-midi, quatre ou cinq fois la semaine, M. Lafortune monte à bord du convoi du *Grand-Tronc*, à quatre heures, arrive à Ottawa à sept heures du soir, soupe, va dix minutes à la séance, puis passe à la tabagie, joue sa petite partie de cartes, sauve la somme de $15 que chaque journée d'absence des Communes lui ferait perdre, à même son indemnité, et, la séance finie, s'endort sur un divan, dans la tabagie vide. Vers les quatre heures du matin, un messager qui fait le guet de nuit, dans les édifices parlementaires, éveille le dormeur. Celui-ci prend son sac de voyage, compagnon éternel de ses nuits, en sort une couple d'oranges, réveillonne frugalement, met son pardessus et son *tuyau*, et s'en va à la gare centrale attendre le rapide Winnipeg-Montréal. A l'arrivée, il prend place dans le wagon de première, se roule dans son pardessus, fait un somme pendant le trajet, arrive à Montréal à huit heures du matin, déjeune et passe à son étude, où l'attendent déjà ses clients. Et, de tout le jour,—jusque vers 3 heures 45 de l'après-midi, — il pratique le droit. M. Lafortune aura 66 ans en octobre prochain. C'est grâce à sa vigueur physique, à son esprit industrieux et à des nuits agitées comme celles qu'il passe pendant la session que cet homme, parti, pour parler comme lui, "*il y a quelque cinquante ans, du pont du Saint-Esprit, tout nu, en culottes de toile*", est devenu d'abord épicier, puis avocat, puis substitut du procureur-général, puis député... tout en trouvant le tour d'amasser presque un demi-million, en argent et en immeubles, dont une belle ferme à Saint-Laurent, avec un haras superbe. Car, en dépit de son ascension, M. Lafortune n'a jamais oublié les bêtes. Il trouve encore son plaisir à les fréquenter.

LE PREMIER POMPIER.

Un roi de France, au temps jadis, disait qu'il était *le premier bourgeois du royaume de France*. M. Médéric Martin, le député de Sainte-Marie, pourrait, lui, en dépit du fait qu'il est maire de Montréal, dire aussi qu'il est *le premier pompier de Montréal*. Car M. Martin a déjà été au feu. C'était dans le couloir qui mène des Communes à la tabagie, dans l'hôtel du parlement à Ottawa. Ce soir-là, il faisait un froid de vingt degrés sous zéro et les calorifères étaient bouillants, surtout dans ce corridor isolé, exposé au vent rageur du nord. M. le député s'en allait fumer un cigare à la tabagie, pendant que, à la Chambre, on discutait une question de peu d'importance, pensait-il, celle de la marine. Dans le couloir mi-obscur, M. Martin aperçut une lueur insolite, et "sentit" le feu, en même temps qu'il voyait une petite fumée monter du parquet. Vite, M. le député s'approche, trouve le calorifère d'une chaleur insupportable, s'alarme, crie au feu, se précipite vers les sonneries, donne le signal et court à la tabagie recruter une équipe de pompiers volontaires, en attendant l'arrivée des pompiers d'Ottawa. A leur arrivée, ceux-ci trouvent M. Médéric Martin accroupi sur le parquet, essayant de défaire, de ses mains, le plancher tout près du calorifère et vociférant: "Le feu est ici!" D'un coup de hache vigoureux, un pompier fait sauter le bois, tandis qu'un autre déroule des boyaux à incendie, et que les curieux affluent de tous côtés... C'était une fausse alarme. Pas de feu. M. Martin avait pris pour de la fumée la vapeur sortant de la valve du calorifère surchauffé, et pour de la flamme la lumière intermittente d'une lampe à arc sise au dehors, en face du couloir, et qui tressautait, parce que le mécanisme approchant les deux charbons l'un de l'autre fonctionnait mal. Et les pompiers repartirent, pestant contre M. Médéric Martin. Il connut ce soir-là l'amertume d'être mal jugé; pompier volontaire, on plaisanta méchamment sur son compte. Mais il est resté pompier. Et ça n'est pas ce qu'il a fait de pire dans sa vie! Depuis, il s'est fait élire maire.

PAS DE SOT METIER.

Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens, dit le vieux proverbe. M. Hormisdas Pilon, l'excellent député vétérinaire du comté de Vaudreuil à la législature québécoise, a maintes fois médité la sagesse de cette phrase. Peut-être la méditait-il encore, le jour où, dans la cour intérieure du palais du gouvernement, à Québec, il coupait, armé d'un grand coutelas de cuisine, la queue du jeune chien d'un journaliste parlementaire. Autour du député, de nombreux flâneurs, dont une vingtaine de ses collègues. Manches retroussées, l'air sanguinaire, ce brave homme de M. Pilon, le caniche apeuré tremblant entre ses deux jambes, faisait l'opération délicate. Un gras et sale cuisinier, envieux du talent dont faisait preuve M. Pilon, murmurait à ses voisins: "Le chien ne vivra pas, Pilon lui a coupé le *narffe!*" C'était une calomnie; le chien vit encore et porte gravement l'honorable tronçon de queue que lui a laissé M. Pilon. M. Gouin manifesta bien quelque humeur du fait qu'un chroniqueur irrévérencieux raconta l'aventure, et M. Pilon promit de caresser les côtes du journaliste. Mais M. Pilon est un brave homme, il a oublié son ressentiment. Et ceci prouve bien comme quoi M. Pilon n'est pas un sot.

L'ESPRIT D'UN MINISTRE.

M. Rogers, le ministre des Travaux publics, fait de l'esprit à ses heures. Et c'est parce qu'il en a, qu'il doit se consoler quelque peu de la mésaventure qui lui est arrivée dans le Manitoba, où sa réputation d'invincibilité, comme organisateur d'élections, a subi un rude échec, à la fin de la campagne de M. Roblin, dirigée par lui-même, on sait avec quel succès douteux. Un jour, — c'était dans le temps que l'on parlait beaucoup du canal de la Baie Georgienne, à la dernière session, — MM. Lamarche et White (Renfrew) s'en venaient, dans un couloir de la Chambre des Communes, les mains pleines de documents favorables à ce canal, l'air las, harassé et pesant. M. Rogers les voit passer. Et il les interpelle en ces termes: "*Where are you going, you two canal boats ?*"—"*Où donc allez-vous, barges de canal ?*"

UN MOT DE TROP.

Pour n'avoir pas regardé autour de soi, quand il parlait un peu trop librement de ses électeurs, M.——, député jadis nationaliste de la région des Trois-Rivières, a maintenant quelque inquiétude sur le résultat des prochaines élections, dans une de ses paroisses. Ce jour-là, M——, de toute sa fougue oratoire, avait parlé aux braves gens de cette campagne, à la porte de l'église, des bienfaits de l'administration Borden. "Il n'y a plus de trous dans le drapeau anglais, mais tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, on respire sans être obligé de se battre pour avoir la liberté de le faire", avait-il dit en substance. Au retour de l'assemblée, il entre dans le bureau de poste, avec un de ses amis. Tous deux causaient du discours du député. — "Tu parles que je les ai emplis, mes braves gens!" dit le député, content de son affaire. Soudain, de derrière un pupitre surélevé, comme il y en a dans maintes administrations, une voix sèche commente: — "C'est bien, M. Edouard, on se rappellera cela, vous verrez, aux prochaines élections." Et M.—— voit sortir, de derrière le bureau, un des principaux chefs rouges de la paroisse. M. le député n'a plus rien dit.

A LA CHASSE.

Le premier ministre du Québec, M. Gouin, aime la chasse et la pêche. Il y met beaucoup de sang-froid, quand il tire du gibier. Et jamais, sauf depuis ces derniers mois, il ne va à la chasse sans amener avec lui l'assistant-procureur-général, M. Charles Lanctôt. Si la familiarité n'engendre pas toujours le mépris, elle est parfois cause que les familiers des grands leur font de méchantes plaisanteries. C'est ce qui arriva à M. Gouin. Une fois, au cours d'une partie de chasse, dans la région du Lac Edouard, M. Gouin exprime le regret de n'avoir pas, depuis longtemps, fait le coup de fusil contre un ours. Et, dès le lendemain, tout arrive à souhait: au détour d'un sentier, dans le bois, une clairière s'ouvre. Et le premier ministre, l'oeil au guet, voit, contre un arbre, de l'autre côté de celle-ci, un grand ours brun, bien paisible. De la main, le premier ministre fait signe à ses compagnons de se taire et d'arrêter. Un moment de chaleur; si l'ours allait se dérober, ou attaquer! Mais non, l'ours ne bouge pas. M. Gouin épaule, tire, paff! L'ours croule. Les chasseurs se précipitent, couteau à la main, ils se penchent sur l'ours..... il est froid et raide. Eclats de rire de M. Lanctôt, grise mine de M. Gouin. La veille, un guide avait trouvé, dans un piège, un ours pris depuis plusieurs jours, et presque mort de faim. Il avait achevé la bête. Et M. Lanctôt, mis au courant, avait préparé la mise en scène, de concert avec M. Alexandre Taschereau. M. Gouin a beaucoup pesté contre les farceurs. Et depuis, M. Gouin ne chasse plus l'ours. Il préfère le voyage en Europe.

QUE LES TEMPS....

M. Blondin, le député conservateur de Champlain, fait, ces semaines-ci, la tournée politique de son comté, expliquant à ses électeurs que, s'il a voté pour la contribution Borden, c'est qu'il avait droit de le faire, et que son vote est l'un des meilleurs qu'il a donnés.

M. Blondin ne parlait pas de la même manière, pendant la campagne mémorable de Drummond-Arthabbaska, en 1910, où il fut l'un des plus éloquents à dénoncer tout changement dans l'orientation politique du Canada, "sans consultation populaire préalable."

Depuis, il s'est passé bien des choses. Et M. Blondin a changé. Il adore aujourd'hui ce qu'il brûlait hier.

Ses électeurs pourraient bien, eux, brûler demain ce qu'ils adoraient avant-hier... Et M. Blondin ne serait pas alors président de la Chambre, ni ministre !

LES SPORTS

LE NATIONAL CONTINUE SA SERIE DE VICTOIRES

IL ECRASE L'EQUIPE DE JACK MARSHALL, EN DOUBLANT PRESQUE LE SCORE, HIER APRES-MIDI, AU TERRAIN DE MAISONNEUVE. — ASSISTANCE CONSIDERABLE. — PARTIE PLUTOT BRUTALE.

RESULTAT FINAL : 17 à 9.

Le National a montré, hier après-midi, d'une façon définitive, sa supériorité sur l'équipe de Jack Marshall, en remportant sur elle une victoire des plus faciles, au terrain de Maisonneuve. La température était idéale, et le jeu fut des plus rapides. A certains moments, la partie devint brutale, surtout au cours de la troisième période, après que Gauthier et Fred Scott en furent venus aux coups. Le résultat final pourrait faire croire que la partie fut dénuée d'intérêt, vu l'avantage qu'eut toujours le National. Pourtant, il n'en fut rien, et jusqu'à la dernière minute, les équipiers de Jack Marshall combattirent avec acharnement. Cependant, il semble que les Irlandais n'étaient pas, hier après-midi, aussi en forme que samedi dernier. La défense ne fut pas continuellement à la hauteur de la position et les joueurs d'attaques n'eurent pas les mêmes tactiques qui les ont si bien servis la semaine dernière.

La balle fut mise au jeu par le commissaire Ainey qui adressa quelques paroles aux joueurs de la joute.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

National.		Irish-Canadian.
L'Heureux	Buts	Brennan
Catta	Points	Howard
Duckett	Couverts	Baker
Lachapelle	Défenses	Aspell
Degan	Défenses	Kane
Degray	Attaques	Munroe
Pitre	Attaques	F. Scott
Gauthier	Centre	H. Scott
Lalonde	Extérieur	C. George
Lamoureux	Intérieur	G. Roberts

Substituts: Donald Smith, White, Cummings, Dussault, J. Barry, Boulianne, Hamelin, Degray, Cadotte.

Arbitres: R. Finlayson et J. Horner.

Pénitencier, J. L. Ledoux.

PREMIERE PERIODE

Dès le début, les Habitants se mettent à l'attaque. Lalonde lance le premier dans les buts de Brennan qui arrête la balle tirée avec force et précision. Le jeu est amené dans la défense du National, et Degray sauve la situation en arrêtant la balle que venait de lancer Fred Scott. Le jeu, des deux côtés, est assez rude. Charlie George et Donald Smith exécutent de fort belles passes. Gauthier, qui est de nouveau sur l'alignement du National, manque un peu d'entrain. Il ne semble pas complètement remis de son indisposition.

Pitre parvient à trouer le filet de Brennan. Les Irlandais veulent contester le point, mais l'arbitre maintient sa décision.

National, 1 ; Irish Canadian, 0.

Temps : 7.30 mins.

Mon oncle Lamoureux reçoit la balle et monte droit sur les buts de Brennan qu'il déjoue.

National, 2 ; Irish Canadian, 0.

Temps : 0.15.

National est à l'attaque et les lancers pleuvent drus chez Brennan qui parvient cependant à bloquer heureusement bon nombre de coups fort dangereux de Pitre et de Lalonde. A la fin ce dernier compte.

National, 3 ; Irish Canadian, 0.

Les " Habitants " sont encore à l'attaque. La défense des Irlandais fait de l'excellent travail ; mais devant les attaques réitérées de Pitre et Lalonde, ils ne peuvent tenir longtemps. Lalonde parvient encore à déjouer Brennan.

National, 4 ; Irish Canadian, 0.

Temps : 1.10 min.

Pitre reçoit la balle et tire. Le coup rate et la balle est confiée par Howard à Smith qui monte Il passe ensuite à George qui tire et compte.

National, 4 ; Irish Canadian, 1.

Temps : 1.25.

Le jeu se termine bientôt. National continua jusqu'à la fin de grader son avantage.

DEUXIEME PERIODE.

National est encore à l'attaque. Lachapelle s'empare de la balle et la passe à Pitre qui manque un lancer. Lachapelle reprend le caoutchouc et le passe à Lalonde. Celui-ci le rend à Lachapelle qui enregistre.

National, 5; Irish Canadian, 1.

Temps, 30 secondes.

Le jeu reprend sur la défense des National mais revient vite près de la citadelle de Brennan. Boulianne s'empare de la balle et la passe à Pitre à l'autre bout du terrain. Pitre manque un beau lancer: la balle passe quelques pouces au-dessus du filet. Les Irlandais font quelques courtes incursions dans la défense des Habitants mais la plupart du temps le jeu est effectué en face de la forteresse irlandaise. Gauthier vient bien près de compter après avoir déjoué trois adversaires. La balle frappe le poteau et Brennan l'envoie promener derrière ses buts.

Fred Scott s'en empare et monte à toute vitesse. Il passe à Henry Scott et celui-ci à Smith, qui, en bonne position enregistre un point.

National, 5; Irish-Canadian, 2.

Temps, 6 min.

Gauthier est remplacé par Degan ne. Les Habitants sont tout à fait en forme. Depuis le début il s'est montré de beaucoup supérieur à l'Irish-Canadian bien que celui-ci fasse montre d'une rapidité, d'une habileté, d'une tactique remarquables.

Pitre reçoit la balle et la passe à Mon oncle Lamoureux qui compte.

National, 6; Irish-Canadian, 2.

Temps, 4.05 min.

F. Scott fait une belle descente et après avoir déjoué toute la défense des Habitants parvient à déjouer L'Heureux.

National, 6; Irish Canadian, 3.

Temps, 2.00 min.

Le National commence alors une suite de descente à fond de train vers les buts de Brennan. Les lancers pleuvent de tous côtés et les Canayens gardent la balle continuellement. Brennan a cependant une habileté extraordinaire et il détourne de nombreux coups fort dangereux.

Mais à la fin les Nationaux parviennent à annihiler entièrement les efforts de la défense irlandaise et pendant plusieurs minutes c'est une pluie de points enregistrés en faveur du National.

Lalonde ouvre la danse et épate les Irlandais en comptant sur un coup lancé à ras du sol alors qu'il semblait impossible que la balle put être lancé tant Lalonde était chauffé de près par Howard.

National, 7; Irish-Canadian, 3.

Temps, 1.25.

Pitre suit son exemple et après avoir bousculé successivement Howard et Baker il compte.

National, 8; Irish-Canadian, 3.

Temps, 20 sec.

Quarante secondes plus tard Lalonde compte encore. La balle est lancée avec tant de force que le filet est défoncé.

National, 9; Irish-Canadian, 3.

Temps, 40 sec.

Lalonde compte le dernier point de cette période sur une passe de Dulude après une course superbe d'un bout à l'autre du terrain.

National, 10; Irish Canadian, 3.

Temps, 3.35 min.

Le jeu continue, National menant toujours la danse à une grande allure. La période se termine bientôt.

TROISIEME PERIODE

Les Irlandais semblent décidés à faire l'impossible pour compter et égaler les chances au cours de cette période. Les deux Scott sur l'attaque ainsi que George et Smith partent à une allure endiablée. Dès le début ils prennent posssession de la balle et montent à perdre haleine vers les buts de L'Heureux dont ils entreprennent un siège en règle. Un premier point est compté par Henry Scott, sur un coup lancé de côte.

National, 10; Irish-Canadian, 4.

Temps, 1.30.

Irish-Canadian continue à jouer à l'attaque mais la défense du National est solide et il est très difficile de l'ébranler. L'Heureux dans les buts..... est toujours là. Mon oncle, Lachapelle, Catta, Dulude forment un vrai cercle de fer autour de L'Heureux. Cependant après plus de sept minutes, Fred Scott, qui a fait une belle course, élude plusieurs joueurs et compte.

National, 10; Irish-Canadian, 5.

Temps, 7.20 m.

Quarante secondes plus tard, George prend la défense du National par surprise et déjoue L'Heureux fort habilement.

National, 10; Irish-Canadian, 6.

Temps, 0.40 secondes.

Aussitôt ce point compté il s'ensuit une bataille entre Gauthier et Fred Scott. Les deux jouers sont expulsés. La bataille recommence à la clôture mais elle est aussitôt interrompue par les autres joueurs.

Hamelin remplace Gauthier et dès son entrée sur le terrain il se fait remarquer par sa tactique habile. Plusieurs passes de Lalonde à Pitre et à Lachapelle réussissent bien mais les lancers n'obtiennent aucun succès. Brennan bloque très bien. Henry Scott est blessé et le jeu est interrompu quelques minutes. Scott reste sur l'équipe irlandaise.

Le jeu reprend et Degray s'empare du caoutchouc, puis passe à Pitre; celui-ci monte puis passe à Hamelin qui déjoue Howard et lance. Brennan rate le coup et le point est enregistré.

National, 11; Irish-Canadian, 6.

Temps, 6.40 min.

Munroe s'empare de la balle et va compter tout d'un trait.

National, 11; Irish-Canadian, 7.

Temps, 0.15 secondes.

Le jeu reprend et National se porte à l'attaque. Degray passe à Pitre qui tire avec succès, comptant un douzième point pour National.

National, 12 ; Irish Canadian, 7.

Temps : 0.20.

Dussault fait une course vers les buts de L'Heureux ; il tire, mais L'Heureux bloque. Le jeu revient vers les buts de Brennan, lorsque le timbre résone annonçant la fin de la période.

Quatrième période

National est à l'avantage au début. National reçoit la balle et monte. Lachapelle le suit. Le caoutchouc se promène du filet de mon oncle à celui de Pitre ; de celui de Pitre à celui de Lalonde ; il revient alors à Lamoureux qui passe à Lachapelle Ce dernier lance et enregistre un point.

National, 13 ; Irish Canadian, 7.

Temps : 1.05 min.

Dussault s'empare de la balle, mais se la fait enlever par Duckett, en voulant passer à Scott. Mon oncle Lamoureux la reçoit et monte. Il lance et la balle tombe dans le filet de Howard. Celui-ci la confie à Cummings, qui court vers la forteresse des Canayens. Il tire de loin et compte par miracle.

National, 13 ; Irish Canadian, 8.

Temps : 4.55 mins.

A la reprise, National se lance à une vive allure, et semble vouloir augmenter le nombre de ses points. Cadotte reçoit la balle de Lachapelle et tire avec succès.

National, 14 ; Irish-Canadian, 8.

Temps : 3.00 mins.

Lalonde compte ensuite en une minute cinquante par un coup lancé avec rapidité à ras du sol.

National, 15 ; Irish Canadian, 8.

Temps : 1.30 mins.

Pitre suit bientôt son exemple. Il s'empare de la balle à la reprise, et court rapidement vers les buts de Brennan. Il déjoue tous les joueurs de défense et fonce sur le gardien des buts. Il lance et compte.

National, 16 ; Irish Canadian, 8.

Temps : 1.30 min.

Munroe fait une course vers les buts de L'Heureux, mais il ne peut parvenir à compter tant la défense du National est sur ses gardes.

Lachapelle lui enlève la balle et court dans la direction opposée. Il passe ensuite à Lalonde et celui-ci à Lamoureux qui lance avec succès.

National, 17 ; Irish Canadian, 8.

Temps : 1.20 min.

Les Irlandais veulent compter à tout prix un dernier point qui empêchera le doublement du score. Presque toute l'équipe de Jack Marshall est en attaque et se rue vers les buts de L'Heureux. Celui-ci bloque avec succès plusieurs lancers des frères Scott et de Cummings. A la fin, Munroe réussit à loger la balle dans le filet sur un coup lancé de loin.

National, 17 ; Irish Canadian, 9.

Il reste quelques minutes à jouer et les Habitants font tout leur possible pour compter un dernier point. Toute l'équipe irlandaise s'est repliée sur la défense et bloque complètement l'entrée du filet. National tente bien quelques lancers, mais aucun d'eux ne peut pénétrer chez Brennan.

Le timbre annonce bientôt la fin de la joute. Le National reçoit une ovation enthousiaste de toute l'assistance.

SOMMAIRE

1—National...Pitre. 7.30
2—National...Lamoureux. . .0.15
3—National...Lalonde. . . .0.35
4—National...Lalonde. . . .1.10
5—Irish-Can..George. 1.25

Deuxième période.

6—National...Lachapelle. . .0.30
7—Irish-Can..Smith. 6.00
8—National...Lamoureux. . .4.05
9—Irish-Can...F. Scott. . .2.00
10—National...Lalonde. . . .1.25
11—National...Pitre. 0.20
12—National...Lalonde. . . .0.40
13—National...Lalonde. . . .3.35

Troisième période.

14—Irish-Can..H. Scott. . . .1.30
15—Irish-Can..F. Scott. . . .7.20
16—Irish-Can..George. 0.40
17—National...Hamelin. . . .6.40
18—Irish-Can..Munroe. 0.15
19—National...Pitre. 0.20

Quatrième période.

20—National...Lachapelle. . .1.05
21—Irish-Can..Cummings. . .4.55
22—National...Cadotte. . . .3.00
23—National...Lalonde. . . .1.30
24—National...Pitre. 1.30
25—National...Lamoureux. . .1.20
26—Irish-Can..Munroe. . . .1.50

TECUMSEH DEFAIT PAR LES BEACHERS

LES TORONTO ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE LES INDIENS DE CHARLIE QUERRIE HIER APRES-MIDI. — UNE JOUTE BRUTALE.

RESULTAT: 6 à 3.

(De l'envoyé du "Nationaliste").

Toronto, 18. — Les deux vieux rivaux de la Ville-Reine se sont rencontrés pour la quatrième fois cette saison dans les séries du Big Four, cet après-midi. La joute a été jouée en présence de plus de trois mille personnes et elle fut des plus contestées et aussi très brutale. Un grand nombre de joueurs des deux clubs durent prendre le chemin de la clôture pour avoir enfreint les règlements.

Le Toronto tenait à prouver sa supériorité sur les Indiens de Charlie Querrie et aussi il se lança résolument à l'attaque dès la mise au jeu. Les protégés du "boss" Fleming enregistrèrent trois points dans la période initiale tandis que leurs adversaires, les Tecumsehs, étaient tenus à distance.

Les Indiens ne voulaient pas essuyer un blanchissage et aussi ils se ruèrent à l'assaut des buts de Gibbons dans la seconde période. Leurs efforts furent récompensés car ils comptèrent deux points contre un, pour les Beachers, dans ce quart.

La période la plus contestée fut sans contredit la troisième alors qu'un seul point fut enregistré et cela en faveur du club Toronto. Les deux clubs se partagèrent les honneurs de la période finale tant du côté du jeu que de la brutalité. La pluie tomba dans ce quart et le terrain devint glissant, ce qui fit manquer plusieurs belles passes et donna lieu à des lancers sans précision.

Les Indiens eurent à se plaindre des officiers de la joute et ils prétendirent que deux points leur avaient été enlevés.

Les équipes s'alignèrent comme suit :

Toronto		Tecumseh
Gibbons	Buts	Torpey
Stagg	Points	Whitehead
Cameron	Couverts	Graydon
Somerville	Défenses	Mackenzie
Longfellow	"	Felker
Dandeno	Centres	Bennett
Spring	Attaques	Rountree
Donihee	"	Carmichael
Turnbull	Extérieurs	Durkin
Warwick	Intérieurs	Querrie

Arbitre : Tom Humphrey. Juge du jeu : Pick Lilly

PREMIERE PERIODE

Le Toronto s'empare de la balle à la mise en jeu, mais la passe de Spring est interceptée. Felker s'empare alors de la balle et fait une attaque contre les buts ennemis. Carmichael manque un lancer près des buts et le jeu se porte à l'autre bout du terrain. Turnbull exécute une combinaison avec Warwick, mais Gibbons arrête le coup avec habileté. Querrie, McKenzie et Carmichael font un assaut contre les buts du Toronto, mais Carmichael manque le but à cause de son manque de précision. McKenzie remplace Porter qui est expulsé pour avoir frappé Donihee. Les deux défenses se multiplient et les avants des deux équipes font des attaques répétées, mais ne peuvent s'approcher des buts.

Querrie lance de loin et la balle semble avoir pénétré dans les filets de Gibbons. Le chef des Indiens réclame un point, mais le juge des uts refuse de l'accorder et cet officier est aussitôt remplacé.

Warwick maltraite un adversiare et est remplacé par Wilson. Wilson et Spring exécutent une combinaison qui reste cependant sans résultat. Turnbull entre en possession de la rondelle et les honneurs du premier point lui reviennent après 12.30 minutes de jeu .

Toronto, 1; Tecumseh, 0.

Spring ajoute un autre point en faveur des Beachers deux minutes plus tard.

Toronto, 2; Tecumseh, 0.

Les Indiens sont tenus à distance et Gibbons n'a pas grand difficulté à bloquer les coups car les lancers sont fait de loin.

Warwick et Graydon viennent aux prises mais ils sont bientôt séparés. Spring met un autre point au crédit du club Toronto après un travail de toute beauté.

Toronto, 3; Tecumseh, 0.

La première période prend fin une minute plus tard sans autre résultat.

DEUXIEME PERIODE

Felker reçoit la balle dès la mise en jeu et tire. Le coup est arrêté, mais de nouveau Felker reçoit la rondelle et la passe à Durkin en face des buts qui enregistre le premier point des Indiens, après 30 secondes.

Toronto, 3 ; Tecumseh, 1.

Reply remplace Collins dans cette période. Warwick fait un lancer qui est arrêt par Tarpey. Wilson se fait fendre l'oeil et Donihee le remplace. Querrie se porte à l'assaut et passe la balle à Carmichael qui déjoue Gibbons, après sept minutes de jeu.

Toronto, 3 ; Tecumseh, 2.

Stagg arrête un lancer de Querrie à la reprise du jeu. Turnbull et Graydon se prennent de querelle, et tandis que l'arbitre Humphreys fait entendre le sifflet, Carmichael envoie la balle dans les buts de Gibbons. Le point est cependant refusé.

Longfellow enlève la balle à Torpey et passe à Dandeno qui loge la rondelle dans les filets déserts du Tecumseh.

Toronto, 4 ; Tecumseh, 2.

Dandeno est envoyé à la clôture pour avoir donné un corc-en-jambe et Spellen le remplace. Stagg et Querrie bataillent fermement devant les buts du Toronto, mais la cloche annonce la fin de cette période avant que d'autres points ne soient enregistrés et la période prend fin avec Toronto à l'avantage.

TROISIEME PERIODE

Toronto est le premier à l'attaque mais Donihee perd la balle grâce à McKenzie qui le met en échec. Spring s'empare de la balle et descend vers les buts de Torpey qui est de nouveau pris en défaut sur un lancer de loin après deux minutes de jeu.

Toronto, 5; Tecumseh, 2.

Les Indiens se replient sur la défense. Querrie est le seul homme qui joue sur l'attaque à ce moment. Donihee fait une descente mais perd à Somerville.

Turnbull intercepte une passe de Rowntree et, avec Warwick, exécute une belle combinaison. Il lance sans précision vers les buts de Torpey, et le coup est manqué. Donihee frappe McKenzie et pour cette offense est envoyé à la clôture. Cully Wilson est appelé à le remplacer.

Les Tecumsehs doivent défendre leur territoire durant trois minutes mais finalement ils réussissent à repousser l'assaut. Turnbull sauve un point en faisant tomber Graydon par un croc-en-jambe et est envoyé rendre visite aux pénitenciers. Il est remplacé par Spellen.

Donihee remplace de nouveau Wilson. Warwick tire à deux pieds des buts du Tecumseh, mais Torpey arrête habilement le coup. Turnbull remplace Spellen mais la cloche annonce bientôt la fin de ce quart sans autre changement dans le résultat.

Toronto, 5; Tecumseh, 2.

QUATRIEME PERIODE.

Dolly Durkin compte un point pour les Indiens quarante-cinq minutes après la reprise du jeu en passant à travers la défense des Beachers.

Toronto, 5; Tecumseh, 3.

Longfellow tente de prendre Torpey en défaut mais ce dernier a l'oeil ouvert et le coup est évité. Gibbons fait un bel arrêt alors que Carmichael lance avec force contre ses buts une minute plus tard.

Spring réussit à tromper la vigilance de Torpey en lançant de côté avec adresse.

Toronto, 6; Tecumseh, 3.

Juste au moment où le jeu reprend la pluie fait son apparition et les amateurs qui sont dans l'estrade générale sautent sur le terrain pour aller se mettre à l'abri dans l'estrade couverte. Ceci a pour effet d'arrêter la joute pour quelques minutes.

Summerville est expulsé pour avoir frappé Collins et Harrison prend sa place sur le terrain.

Le champ est maintenant glissant et plusieurs joueurs exécutent des tours d'acrobatie.

Charlie Querrie est envoyé à son tour en pénitence pour intervention (interference) et est remplacé par McDonald. Graydon applique un coup de poing a Warwick et lui aussi va tenir compagnie aux pénitenciers.

Rowntree et Spring qui se font l'amour, un peu durement, il est vrai, depuis le comencement de la joute, tombent sous les yeux de Tom Humphreys et Rowntree reçoit sa passe à la clôture.

Harrison remplace Cameron. Longfellow et Collins sont expulsés juste au moment que la cloche se fait entendre annonçant la fin de la joute et la victoire des Beachers sur les Indiens par 6 à 3.

SOMMAIRE

Première période

1. Toronto—Turnbull. . . 12.30
2. Toronto — Spring. . . . 1.30
3. Toronto — Spring . . . 5.00

Deuxième période

4. Tecumseh — Donihee . . 0.30
5. Tecumseh — Carmichael 7.30
6. Toronto — Dandeno. . 3.30

Troisième période

7. Toronto — Spring. . . 2.00

Quatrième période

8. Tecumseh — Durkin. . 0.45
9. Toronto — Spring. . . . 1.45

CORNWALL 8; SHAMROCK 2

LES IRLANDAIS SE SONT FAIT ROSSER PAR L'EQUIPE DE FACTORY TOWN.

Cornwall, 18. — Une excursion avait été organisée par le club Shamrock afin que les supporteurs de l'équipe irlandaise eussent l'avantage de pouvoir être témoins de la joute régulière de la N.L.U., entre le Shamrock et le Cornwall et c'est ce qui est la cause qu'un record a été établi pour l'assistance à une partie de crosse en cette ville.

Les équipiers de Factory Town remportèrent une victoire facile sur leurs adversaires, les Shamrocks, les battant par 8 à 2.

Les équipes s'alignaient comme suit:

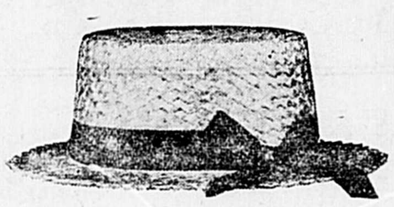
SHAMROCKS		CORNWALL
Vallières	Buts	Carpenter
McMallen	Points	E. Degan
Doran	Couverts	Thompson
Mahoney	Défenses	F. Degan
Hughes	Défenses	Moore
J. Quinn	Défenses	Denneny
W. Ellard	Centres	Degray
Langevin	Attaques	Anderson
E. Ellard	Attaques	Phelan
Layden	Attaques	G. Penny
Quinn	Extérieurs	J. Penny
Egan	Intérieurs	Silmser

Arbitre, Eddie Robinson. Assistant, James J. McCutcheon.

" LES CHAPELIERS EXCLUSIFS "

CONTINUATION DE LA GRANDE VENTE

— de —

1/2  1/2

Chapeaux de Paille et Panamas

A MOITIÉ PRIX

CHAPEAUX DE PAILLE de $ 2.00 pour $1.00

CHAPEAUX DE PAILLE de $ 2.50 pour $1.25

CHAPEAUX DE PAILLE de $ 3.00 pour $1.50

CHAPEAUX DE PAILLE de $ 4.00 pour $2.00

PANAMAS de $10.00 pour $5.00

PANAMAS de $14.00 pour $7.00

SATISFACTION A NOS CLIENTS

En éliminant la difficulté ordinaire de porter un chapeau de paille. EN 3 MINUTES nous vous le conformerons.

R. & A. Masse

255 Rue Ste Catherine Est.

TROIS PARTIES AUJOURD'HUI A MAISONNEUVE

LES ROYALS JOUERONT LEUR PARTIE DE LIGUE ET LES CLUB DE LALIGUE DE LA CITE SERONT AUSSI INSCRITS AU PROGRAMME.

Voici le programme des parties d'aujourd'hui, dans la Ligue de la Cité:

12.00 h., Voltigeur vs Mascotte.

1.45 p. m., Hochelaga vs Athlétique.

Décidément, ces deux parties constituent deux sensationnelles attractions pour les amateurs de la ligue de la Cité. La première met aux prises les clubs Voltigeur et Mascotte, c'est-à-dire, deux rivaux bien décidés à vaincre par tous les moyens.

Les leaders d'Omer Garon subiront-ils l'amertume de la défaite aux mains des équipiers de Jetté? Qui pourrait le dire? Cependant, ils sont bien déterminés à garder la tête de la ligue et à triompher de leurs redoutables adversaires.

D'un autre côté, les Voltigeurs se promettent bien de faire éprouver à leurs adversaires une surprise, qu'ils n'aimeront pas du tout. La joute promet d'être sensationnelle, puisque les honneurs de la première place sont en jeu et qu'en subissant un revers, les Mascottes perdront leur avance.

La seconde partie alignera les clubs Hochelaga et Athlétique, c'est-à-dire, deux vieux rivaux, qui vont entrer en bataille l'un contre l'autre avec une farouche énergie. Qui l'emportera? On le saura cet après-midi. Mais d'ici ce temps, les commentaires vont leur train, et les pronostics sont que l'Hochelaga a de belles chances de vaincre.

Néanmoins, les partisans de l'Athlétique, et ils sont légion, n'entendent pas qu'on leur parle de la défaite pour leurs favoris. Selon toute vraisemblance, cette joute sera marquée d'exploits sensationnels qui soulèveront l'enthousiasme de l'asistance. On ne voudra pas la perdre pour tout l'or du monde. Nous invitons de façon pressante les amateurs de la Ligue de la Cité à se rendre au National cet après-midi.

En plus de ces deux parties, les Royals qui ont fait si bonne figure hier après-midi rencontreront les Rochester à 3 heures et cela pour une simple admission.

Frontenac

PIQUE-NIQUE

Voici la Saison des Pique-Niques: c'est un des plaisirs favoris de nos familles Canadiennes —avec quel soin on prépare le panier aux victuailles! Surtout n'oubliez pas d'y inclure une caissette de notre excellente BIERE

Frontenac

Un verre de cette bière savoureuse, d'un bouquet exquis, riche en houblons et en malt importés, ne donnant ni bile, ni maux de tête, sera fort apprécié de vos hôtes.

Commandez donc à votre fournisseur la

Frontenac

BRASSERIE FRONTENAC, LIMITEE
Phone: Saint-Louis 5610, Montréal



LES SPORTS

LES ROYALS ONT MIEUX JOUE QUE LES VISITEURS

LE CLUB ROCHESTER A ETE DE FAIT PAR 5 A 3, HIER APRES-MIDI, AU PARC ATWATER. — NOS HOMMES SE SONT BIEN COMPORTES. — DALE A ETE L'ETOILE DE LA JOUTE.

(Spécial au " Nationaliste ".)

Parc Atwater, 18.—Pas plus de mille personnes assistaient à la joute de baseball de cet après-midi, entre les clubs Montréal et Rochester, dans les séries de la ligue Internationale. Les Royals avaient Dale comme lanceur et Howley officiait derrière le bâton, tandis que les Hustlers avaient choisi Uphane et Williams pour faire la lutte aux hommes du gérant Howley.

Cette joute fut gagnée par les Royals, par 5 à 3. Cette victoire est tout en l'honneur de Dale qui lança une excellente partie et qui, de plus, fit merveille au bâton. Notre lanceur eut à faire face, quatre fois, aux balles de Uphane, et une seule fois il fut retiré sur les buts Il frappa trois coups sûrs, dont deux coups simples et un deux buts. Tous les locaux, à l'exception de Whiteman, firent bonne figure au bâton. Les Royals semblaient devoir administrer un blanchissage aux visiteurs, mais la huitième reprise donna lieu au Rochester de compter ses trois points. A part cette reprise, Dale tint constamment ses adversaires en échec. Uphane fit assez bien dans la boîte pour les visiteurs, mais ne fut pas très bien supporté. En résumé, nous devons dire que les équipiers du Montréal ont mieux joué et c'est pourquoi ils ont gagné.

Voici l'historique de la joute par reprise :

PREMIERE REPRISE

Rochester — Messenger est retiré sur un coup au champ de gauche et Walsh meurt au premier, après avoir frappé aux mains de Dale. Spencer est passé intentionnellement sur quatre balles, mais est retiré au deuxième, en voulant voler son but.

Montréal.— Deininger meurt sur un coup au deuxième but mais Purtell obtient son but sur quatre balles. Kippert prend le premier mais Purtell meurt au deuxième. Kippert vole le deuxième but mais Whiteman se fait mourir sur un coup au champ du centre.

DEUXIEME REPRISE.

Rochester — Pipp meurt sur un "foul". Schultz reçoit son but sur quatre balles mais meurt au deuxième tandis que Smith se rend au premier. McMillan est envoyé au premier but sur quatre balles et Smith avance au deuxième. Williams meurt sur un "fly" aux mains de Benny Purtell alors que deux hommes sont sur les buts.

Montréal. — Flynn est retiré au premier sur un léger coup. Holstein frappe en lieu sûr et prend son but. Boyle prend son but tandis qu'Holstein est retiré au deuxième. Howley ne peut se rendre à temps à son but et la reprise prend fin.

TROISIEME REPRISE.

Rochester. — Upham meurt au premier et Messenger subit le même sort. Walsh frappe en lieu sûr et prend son but et il en est ainsi de Spencer, ce qui permet à Walsh de se rendre au deuxième. Pipp est retiré sur trois "strikes" et comme dans la reprise précédente, les deux coureurs restent sur les buts.

Montréal. — Dale meurt au premier sur un léger coup dans l'infield. Deininger se fait mourir sur un coup au champ du centre et il en est de même de Benny Purtell qui frappe au champ de droite.

QUATRIEME REPRISE.

Rochester. — Schultz prend son but sur un coup qui passe entre les jambes de Boyle. Smith prend son but tandis que Schultz est retiré au deuxième. McMillan frappe un coup qui permet à Purtell de faire mourir Smith au deuxième. McMillan vole ensuite le deuxième but. Williams est retiré sur trois "strikes".

Montréal. — Kippert frappe dur et la balle passe entre les jambes de McMillan. Ce dernier se rachète lorsqu'il exécute un double jeu avec Pipp en faisant mourir Kippert et Whiteman. Flynn prend son but sur quatre balles. Holstein frappe un coup de deux buts. Flynn compte le premier point de l'après-midi sur une balle mal lancée d'Upham. Boyle est retiré au premier sur une décision douteuse de l'arbitre.

CINQUIEME REPRISE

Rochester—Upham fut retiré au premier et il en est ainsi de Messenger. Walsh est plus heureux et prend son but sur un coup bien placé. Walsh se rend au troisième sur un mauvais lancer du gérant Howley et cela après avoir volé le deuxième. Spencer est retiré pour "interference".

Montréal.—Howley frappe en lieu sûr, ce qui lui donne un but. Dale frappe un coup de deux buts et fait compter Howley. Deininger est retiré au bâton sur trois "strikes". Purtell frappe un coup réussi et Dale avance au troisième mais est retiré pour s'être trop éloigné de son but. Kippert est retiré sur un "grounder" et un double jeu est exécuté par Schultz et Walsh.

SIXIEME REPRISE.

Rochester — Pipp est retiré sur des "strikes". Schultz prend son but sur un "hit" et se rend au deuxième tandis que Smith est retiré au premier. Schultz est retiré au deuxième pour s'être trop éloigné de son but.

Montréal.—Whiteman meurt au premier et Flynn prend son but sur l'erreur de Pipp. Flynn meurt au deuxième sur le coup d'Halstein tandis que ce dernier a le temps de se rendre au premier pour ensuite voler le second. Boyle frappe un coup en lieu sûr et Holstein compte le troisième point des Royals. Howley cependant se fait mourir au premier.

SEPTIEME REPRISE.

Rochester—McMillan meurt au premier. Williams meurt sur un coup frappé aux mains de Kippert. Upham est retiré au premier.

Montréal—Dale frappe un second "hit" et prend le premier but. Deininger imite Dale et fait avancer ce dernier tandis que lui-même prend son but. Purtell se sacrifie mais Kipert frappe en lieu sûr. Whiteman frappe un beau coup au champ mais le coup est arrêté. Flynn frappe en lieu sûr et deux autres points sont comptés sur ce coup. Holstein meurt sur un coup au champ du centre.

HUITIEME REPRISE

Rochester—Messenger est passé sur quatre "balles" mais Walsh est retiré sur trois "strikes". Spencer fait son deuxième hit et avance Messenger. Pipp frappe un coup qui fait entrer Mesenger tandis que Spencer avance au deuxième. Schultz frappe lui aussi en lieu sûr mais Pipp est retiré au deuxième, mais Spencer enregistre un autre point. Smith fait entrer Schultz sur un coup au champ mais McMillan est retiré. Trois points ont été comptés par les Hustlers dans cette reprise.

Montréal—Boyle meurt au premier et Howley est retiré sur un coup au champ du centre. Dale frappe un coup d'un but mais Deininger se fait mourir sur un "fly".

NEUVIEME REPRISE

Rochester—Williams ne peut se rendre à temps au but. Priest frappe maintenant pour Upham mais est retire sur trois "strikes". Messenger ne fait guère mieux car il est retiré sur un "fly" au champ du centre.

Voici le résultat par reprises:

Rochester	000000030—	3	8 1
Montréal	00011120x—	5	12 1

Upham et Williams; Dale et Howley.

AUTRES PARTIES.

A Toronto—

	R.	H.	E.
Buffalo . . . . . 000000000—	0	2	1
Toronto . . . . . 20300000x—	5	9	0

Batteries — Verhout et Lalonge; Johnson et Kelly.

Arbitres — Nallin et Carpenter.

Deuxième partie.

A Toronto—

	R.	H.	E.
Buffalo . . . . . 0000000—	0	2	1
Toronto . . . . . 030101x—	5	9	1

Batteries — Brandon et Stephens; Herbert et Krichell.

Arbitres — Nallin et Carpenter.

A Newark—

	R.	H.	E.
Baltimore . . . . 000100003—	4	7	3
Newark . . . . . 001010100—	3	6	1

Batteries — Davidson et McAvoy; Smith et Kechinger.

Arbitres — Daly et Finneran.

A Providence—

	R.	H.	E.
Jersey City . . 10000400001—	6	13	6
Providence . . 21001010002—	7	9	0

Batteries — Luque et Reynolds; Schultz et Kocher.

Arbitres — Hart et Rorty.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

LIGUE NATIONALE

A Pittsburg—	R.	H.	E.
New-York . . .000000000—	0	6	2
Pittsubrg. . . .100200000—	3	6	1

Batteries—Demaree et Meyers ; Harmon et Gibson.

A Chicago—			
Brooklyn. . . .000000200—	2	3	0
Chicago. . . .00202000x—	4	6	1

Batteries —Atchison et McCarthy: Lavender et Boesnahan.

LIGUE FEDERALE

A Buffalo—	R.	H.	E.
Baltimore . . .500002001—	8	5	2
Buffalo . . . .000000000—	0	6	2

Batteries — Suggs, Jacklitsch ; Krupp, Blair.

Voici le résultat des parties jouées hier, dans les séries des ligues Américaine, Nationale, Fédérale et Canadienne :

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie —	R.	H.	E.
Chicago. . . .100000000—	1	6	3
Philadelphie. .00100300x—	4	5	4

Batteries — Walsh, Schalk, Plank, Lapp.

2ème joute —	R.	H.	E.
Chicago. . . .000001000—	1	5	5
Philadelphie. .30100100x—	5	5	3

Batteries — Cicotte, Mayer ; Bender, Schang .

A New-York —	R.	H.	E.
Saint-Louis. . .001000001—	2	7	0
New-York. . .00201101x—	5	8	1

Batteries — Hamilton, Agnew ; Caldwell, Nunamaker.

A Washington —	R.	H.	E.
Cleveland. . .030000000—	3	6	4
Washington. .10020002x—	5	6	3

Batteries — Morton, Bassler ; Ayres, Henry.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.	C.	Aj.
National. . . .	10	0	151	79	8
Toronto. . . .	5	5	100	110	8
Tecumseh. . .	4	6	71	88	8
Irish-Canadian .	1	9	75	120	8

Prochaines parties, le 25 juillet—Irish-Canadian vs Toronto ; Tecumseh vs National.

LES REGATES DU CHAMPETRE

La saison nautique bat son plein. Favorisés par une température idéale, les organisateurs de régates s'en donnent à coeur de joie. Il ne se passe pas un samedi en effet sans que nous assistions à ces fêtes nautiques si justement appréciées. Hier c'étaient les régates du cercle Bellevue de Sainte-Anne, celles de Cartierville, aujourd'hui ce sont celles du club Champêtre Canadien. Et c'est tout dire.

Entreprendre ici en une courte étude l'historique des progrès de ce club justement célèbre serait chose futile. Qu'il nous suffise de rappeler le banquet qui marqua il y a déjà quelques semaines l'inauguration du nouveau club-house. En cette circonstance, les directeurs du club Champêtre furent félicités par une voix plus autorisée que la nôtre.

Cette institution sportive exclusivement canadienne possède un club-house comme peu de clubs du Canada peuvent se vanter d'en posséder. Nous en avons déjà fait la description. Point n'est nécessaire de réitérer.

Chaque année, les directeurs du club Champêtre canadien organisent des régates auxquelles participent toutes les associations nautiques de la province. Les fêtes de cette année qui sont commencées depuis hier promettent de surpasser tout ce qu'il nous a été donné de voir jusqu'ici, tant par le nombre que par la variété des épreuves. Le nombre de courses est tel que deux jours suffisent à peine pour toutes les juger.

Le programme est un vrai régal sportif. Toutes les différentes épreuves possibles y figurent, depuis la course en canot, jusqu'à celle des yachts de famille. La journée d'hier était exclusivement consacrée aux courses en canots. C'est aujourd'hui qu'auront lieu les différentes épreuves de yachts. Nous en donnerons un compte rendu fidèle et détaillé dans le "Devoir" de demain.

Hier, les abords du club Champêtre, malgré l'ardeur du soleil, étaient littéralement bondés de spectateurs. Une flotte d'embarcations de tout genre sillonnaient le fleuve. Les nombreuses galeries du chalet étaient occupées par les membres du club et leur famille. Nombre d'Américains et d'étrangers venus à bord des autobus de l'hotel Windsor assistaient aux épreuves.

Toute l'après-midi durant, l'Harmonie de Montréal fit entendre un choix de morceaux qui furent très applaudis. Pour l'accommodation des visiteurs de nombreuses estrades avaient été construites le long du rivage.

Le succès de cette année semble sans précédents. Tous les principaux clubs de la province, en effet, y étaient représentés. On remarquait, entre autres, les clubs Champêtre, Saint-Lambert, Grand-Tronc, Saint-Jean, Valois, Woodlands, Lachine, Cartierville, Longueuil, Pointe-Claire, Saint-Andrews. A la droite de l'ancien " club-house ", se dressaient plusieurs tentes, quartiers-généraux des différentes associations. De sorte que les alentours de la place présentaient un aspect des plus pittoresques.

La première course etait divisée en trois épreuves. La première fut gagnée par S. Ban, du Saint-Lambert, et les deux dernières, par H. Lynch, du même club

L'enthousiasme le plus intense régna durant toute la course et le vainqueur fut salué de vivats répétés.

Chose curieuse, ce sont trois membres du Grand-Tronc qui se classèrent les trois premiers de la deuxième course.

La troisième course faillit être gâtée par le passage d'un traversier qui sembla prendre plaisir à séparer les différentes équipes qui durent regagner le point de déprat. Cette course fut la plus chaudement disputée. Les vainqueurs, les équipiers de Saint-Lambert ont établi un record en couvrant la distance en deux minutes et 18 secondes. Ce n'est que vers la fin que les Saint-Lambert prirent les devants. Jusque-là, c'était le Grand-Tronc, suivi de près par le Cartierville. Sur huit partants, le Champêtre s'est classé quatrième.

1ère course: Canot simple junior. Longueur, un demi-mille.

Entrées: Saint-Lambert, Grand-Tronc, Saint-Jean, Valois, Woodlands, Lachine, Cartierville, Longueuil, Châteauguay, Pointe-Claire, Saint-André.

Première épreuve—

1er S. Barr, du Saint-Lambert.

2ème P. Cameron, du Cartierville.

3ème R. Foster, du Grand-Tronc.

Temps, 3.23.

Deuxième épreuve—

1er H. Lynch, du Saint Lambert.

2ème E. Barlow, du Cartierville.

3ème S. Hartney, du Cartierville.

Temps, 3.28.

Troisième épreuve—

1er H. Lynch, du Saint-Lambert.

2ème P. Cameron, du Cartierville.

3ème R. Foster, du Grand-Tronc.

Temps, 3.40.

Final—

1er H. Lynch, du Saint-Lambert.

2ème P. Cameron, du Cartierville.

3ème R. Foster, du Grand-Tronc.

2ème course: Pour canot simple, senior. Longueur, un demi-mille.

Entrées: Saint-Lambert, Grand-Tronc, Cartierville, Longueuil, Lachine.

1er G. Kelly, du Grand-Tronc.

2ème A. Morrisson, du Grand-Tronc

3ème J. Morrisson, du Grand Tronc.

Temps, 3.10.

2ème course: Canot de guerre. Longueur, un demi-mille.

Entrées: Champêtre, Saint-Lambert, Grand-Tronc, Cartierville, Longueuil.

1er Saint-Lambert, équipe No 1.

2ème Grand-Tronc.

3ème Cartierville.

Temps, 2.18.

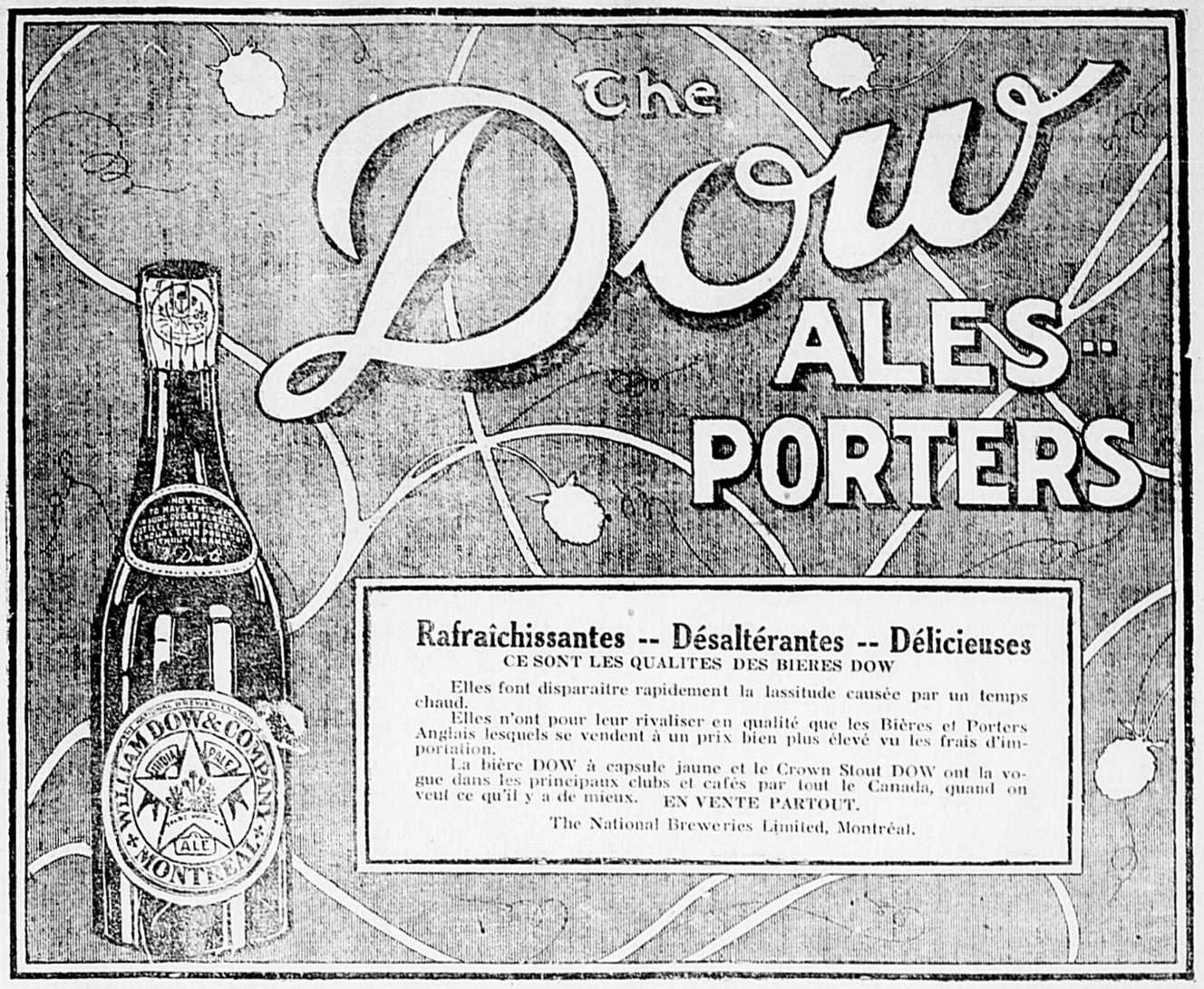
TROISIEME COURSE

1—Saint-Lambert.

2—Cartierville.

3—Champêtre

G. T. R. déqualifié.



Rafraîchissantes -- Désaltérantes -- Délicieuses

CE SONT LES QUALITES DES BIERES DOW

Elles font disparaitre rapidement la lassitude causée par un temps chaud.

Elles n'ont pour leur rivaliser en qualité que les Bières et Porters Anglais lesquels se vendent à un prix bien plus élevé vu les frais d'importation.

La bière DOW à capsule jaune et le Crown Stout DOW ont la vogue dans les principaux clubs et cafés par tout le Canada, quand on veut ce qu'il y a de mieux. EN VENTE PARTOUT.

The National Breweries Limited, Montréal.

QUATRIEME COURSE

Tandems, intermédiaires, 8 partants.

1—Lachine Boating Club.

2—Grand Trunk Boating Club.

Temps, 3.20.

CINQUIEME COURSE

Equipe de 4 rameurs, junior. Quatre partants.

1—Woodland.

2—Grand-Tronc.

3—Saint-Lambert.

Temps, 3.30.

SIXIEME COURSE

Tandems, senior, cinq partants.

1—Grand Tronc No 1.

2—Cartierville.

3—Grand Tronc No 2.

Temps, 2.40.

SEPTIEME COURSE

Equipes de quatre rameurs, intermédiaires.

1—Saint-Lambert.

2—Cartierville.

3—Longueuil.

Temps, 3.33.

HUITIEME COURSE

Tandems, junior, dix partants.

1—Woodland No 1.

2—Longueuil.

3—Woodland No 2.

Temps, 3.40.

NEUVIEME COURSE

Equipes de quatre rameurs, senior.

1—Grand Tronc No 1.

2—Grand Tronc No 2.

3—Saint-Lambert.

Temps, 3.22.

LA CLOTURE DU MEETING DE KING EDWARD

Une foule considérable a assisté à la dernière journée du meeting du parc King-Edward, hier après-midi. Contrairement aux autres jours de la semaine ce sont les premiers et les seconds favoris qui ont remporté, hier, les honneurs. Dans la troisième course, un cheval désarçonna son jockey mais continua quand même sa course et entra le premier à la barrière. Cependant il fut déqualifié.

Dans la sixième course, à la fin du troisième furlong, Ella Green tomba et entraîna dans sa chute plusieurs chevaux qui la suivaient. Les jockeys Smith, Maxton et Levee furent blessés assez grièvement.

Première course ; bourse $300. Deux ans. Environ 5 furlongs —Col. Fred, 103, Smith. Louise May, 97, Foden. Ormead, 102, McCarthy. Temps, 59 4-5. Elasticity, Lady Capricious, Helio, Daisy Stevens non classés.

Seconde course. Bourse $300. Trois ans. 5 furlongs — Miss Christie, 105, Smith. Sadorus, 110, Merjpol. Kyrene, 102, Foden. Temps, 59 2-5. Lady Isle, Lady Bountiful, Kerr, Tigella, Pulsation, Landolores non classés.

Troisieme course ; bourse $300. Trois ans et plus. 6 furlongs — Della Mack, 102, Foden. Grecian Bend, 111, Kelsey. Tempest, 100, Smith. Temps, 1.16 4-5. Largo, Brightstone, Tee May, Colfax, Lord Lades, Bulgar non classés.

Quatrième course, bourse $500. Handicap. Trois ans et plus, 6 1-2 furlongs.—Miss Brush, 112, Smith. Pierre Dumas, 112, Bauer; Sosemary, 107, Howard. Temps, 1.22 2-5. Thomas Hare, Toison d'Or, Just Red, Joe Finn, non classés.

Cinquième course, bourse $300. Quatre ans et plus, 5 furlongs. — Skeets, 112, Bauer; Barrette. 110, Foden; Curious, 112, McCarthy. Temps, 57 3-5. Viley, Ynca, Rye Straw, Chilton Squaw, Ben Stone, Ridgeland, non classés.

Sixième course, bourse $300. Trois ans et plus, 1 mille et quart. —Gaty Pallen, 113, Caldwell; Olga Star, 107, Bauer; Ben Uncas, 110, Kelsey. Temps, 2.11 2-5. Maxton, Ella Grane, Miss Joe, Lasainrella, non classés.

Septième course, bourse $300. Trois ans et plus. —Protogaras, 109, McGinn; Nila, 111, McCarthy; Miss Jean, 111, Howard. Temps, 1.17. Uncle Dick, Silas Grump,, Tiger Jim, non classés.

L'AVIATION EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

TABLEAU COMPARATIF

Par cette étude succincte, due à la plume du célèbre aviateur Marc Gouvieux, nos lecteurs pourront se rendre compte des forces aéronautiques françaises et allemandes. L'auteur, grâce à des chiffres, car eux seuls sont plus convaincants que bien des phrases, établit une comparaison entre les deux pays rivaux. Et de cette comparaison, il résulte que, comme toujours, la France est la première.

1o. "Comparaison entre les organisations française et allemande.

La France possède à l'heure actuelle trois groupes aéronautiques, dont chacun comprend des centres d'aviations où stationnent des escadrilles, des centres-écoles de pilotage, des établissements de matériel.

Ces centres sont très connus du public français; on en compte une vingtaine (en ne tenant pas compte des petits centres annexes), c'est-à-dire une moyenne de cinq à six centres d'aviation par groupe d'aéronautique.

Enfin, dans chaque groupe, une école de pilotage (Buc, Camp de Châlons, Pau), ainsi que des dépôts de matériel se rattachant au grand dépôt de matériel aéronautique de Chalais-Meudon, achèvent de constituer l'ossature de l'organisation française.

Dans ces centres d'aviation, stationnent des escadrilles, prêtes à entrer en campagne, mobilisables avec tout leur matériel qui, outre les avions d'armes et les avions de réserve, comprend, ainsi que nous l'avons déjà dit, un important train roulant de matériel: on compte environ 20 escadrilles mobilisables pour la France, escadrilles réparties dans le territoire du groupe, mais de préférence sur la frontière, montant la garde le long de la Meuse, de la Moselle et des Vosges. Les principaux points de stationnement de ces escadrilles sont à Saint-Cyr, à Etampes, à Toul, à Verdun, à Nancy, à Epinal, à Belfort, à Lyon-Bron, à Douai, à Maubeuge, à Biskra, Oujda et Casablanca.

En face de cette organisation que trouvons-nous en Allemagne?

Nous trouvons 4 centres d'aviation en face de la frontière française: à Cologne, à Darmstadt, à Metz et Strasbourg. 3 centres d'aviation en face de la frontière russe: à Thorn, à Posen, à Konigsberg; 1 centre d'aviation Bavarois à Munich.

Enfin, à Doeberitz près Berlin, un grand centre école, établissement de matériel militaire servant de centre directeur pour l'aviation militaire.

Dans ces centres, on compte 6 escadrilles pouvant être mises sur pied et véritablement mobilisables, avec leur matériel roulant, leurs réserves d'avions et de pilotes, etc.

En résumé, l'organisation allemande, comparée à l'organisation française semble devoir être, numériquement parlant, inférieure des 2-3.

En effet, aux trois groupes d'aéronautique français (Reims, Versailles Lyon), elle offre un groupe à Doeberitz. Aux 30 centres d'aviation de France, l'Allemagne oppose 8 centres d'aviation.

Aux 20 escadrilles de France, elle n'oppose que 6 escadrilles et, comme nous allons le montrer par la suite, il convient d'ores et déjà d'apporter des réserves sur la valeur même de l'organisation allemande, valeur tant en personnel qu'en matériel.

2o. Les avions allemands.

A l'heure actuelle, en aviation, nous assistons en France au phénomène très significatif de la réduction de plus en plus grande du nombre de marques et des modèles d'avions. Dans chacune des grandes catégories très tranchées du monoplan et du biplan, il semble que les avions veuillent de plus en plus se fondre les uns et les autres, pour arriver à quelques types uniques définitifs.

C'est ainsi qu'en aviation militaire, en 1913, nous trouvons: pour les monoplans, 5 grandes marques: Blériot, Morane-Saulnier, Rep, Deperdusin, Nieuport. Pour les biplans, 4 grandes marques: Voisin, Bréguet, Farman, Caudron. Marques dont beaucoup d'entre elles ont des points de parenté très marqués.

En Allemagne, au contraire, les marques d'avions et les différences entre ces marques sont très nombreuses. C'est ainsi qu'on compte près de 18 marques de monoplans et 5 marques de biplans allemands, parmi les grandes marques officiellement reconnues.

Dans les monoplans, le type qu'affectionne le plus le constructeur allemand est le Taube (pigeon), dont les ailes sont caractéristiques et représentent la forme des ailes d'un pigeon allongé.

Marc GOUVIEUX.

(Suite au prochain numéro.)

ROSEDALE TRIOMPHE DU MONTREAL

LES JOUEURS DE LA M. A. A. A. ONT ETE DECLASSES PAR LES EQUIPIERS DE TORONTO. — RESULTAT: 11 A 3.

Les Rosedale ont continué leur marche triomphale hier après-midi en vainquant l'équipe de la M. A. A. A. par 11 à 3 en présence de quinze cents personnes. Comme le résultat l'indique, les visiteurs furent de beaucoup supérieurs aux Montréalais. Voici quelle était la composition des équipes:

Montréal.		Rosedale.
Tobin	Buts	Holmes
Brady	Points	Harshaw
Kenna	Couverts	Yeamans
Anderson	Défenses	Powers
Valade	Défenses	B. Green
Rafferty	Défenses	Braden
Coligan	Centres	T. Fitzgerald
McNamara	Attaques	Barber
McGee	Attaques	W. Fitzgerald
W. Walsh	Attaques	J. Green
J. Walsh	Extérieurs	Murton
McIntyre	Intérieurs	Barnett

Arbitres — M. Cooney; assistant, Desse Brown.

AU DELORIMIER CET APRES-MIDI

Jack Laviolette courrera de nouveau contre Dare Devil Tuff cet après midi au Delorimier.

Quoique Tuff ait gagné la victoire sur Jack dimanche dernier, les juges ont offert de lui donner la course parce que Tuff n'a pas suivi les règlements des courses d'auto, en empêchant Jack de passer trois fois par des tactiques illégales, c'est-à-dire en le bloquant dans les coins. Jack étant un vrai sportman, ne voulut pas accepter la course; il dit alors aux juges qu'il aimait mieux reprendre la course avec Tuff.

Malcolm Lemieux a communiqué avec la manufacture Mercer, de Newton, N. J., et a ordonné des roues plus petites pour sa machine afin qu'elle soit équipée pour une piste d'un demi-mille, au lieu d'être équipée pour une piste droite.

Voici le programme à l'affiche:

1.—Moto. 5 milles.

2.—Auto. Jack vs Weldon, 2 milles.

3.—Moto. 5 milles.

4.—Auto. 2 milles, Tuff-Weldon.

5.—Moto. 5 milles.

6.—Auto. 10 milles, Jack-Tuff-Weldon.

7.—Moto, 10 milles.

CANADIAN PACIFIC

NOUVEAU SERVICE PAR TRAINS RAPIDES

TORONTO-DETROIT-CHICAGO

	The Canadian	No. 27
Dép. MONTREAL. .	8.45 a.m.	10.00 p.m.
Ar. CHICAGO . . .	7.45 a.m.	9.05 p.m.

NOUVELLE LIGNE SUR LE BORD DU LAC

POUR TORONTO

Via Belleville, Trenton, Brighton, Colborne, Port Hope, Newcastle, Bowmanville, Oshawa, Whitby.

Quitte la gare Windsor à 8.45 a. m.

MAINTENANT EN VIGUEUR

PORTLAND, KENNEBUNK, OLD ORCHARD.

Départ gare Windsor. †9.00 a.m., *9.05 p.m.

Wagons-salons et wagons-lits directs.

†Tous les jours excepté le dimanche.

*Tous les jours.

ROUTE DES GRANDS LACS VERS L'OUEST

Les bateaux quittent Port McNicoll tous les jours, excepté le vendredi et le dimanche, pour faire raccordement. Les trains quittent la gare Windsor à 10 p. m., 10.50 p.m., la veille au soir.

EXCURSIONS DE COLONS

Tous les mardis jusqu'au 27 octobre.

Billets bons pour soixante jours.

Winnipeg, Edmonton et stations intermédiaires.

9.45 a.m. 9.45 p.m.

BILLETS DE FIN DE SEMAINE MAINTENANT EN VENTE

BUREAUX DES BILLETS: 141-143, St-Jacques Tel. Bell, Main 8125 Hotel Windsor, Gares Place Viger et de la Rue Windsor

Excursion Spéciale $3.50 CANADIAN NORTHERN

De Montréal à Québec et retour

Départ le 25 juillet, 1914; limite de retour, par les trains du matin, le 28 juillet 1914.

EXCURSIONS DE COLONS.

Des taux spéciaux d'excursion dans l'Ouest Canadien sont en vigueur. Départ chaque mardi jusqu'au 27 octobre 1914. 35,000 Homesteads gratuits le long des lignes du Canadien-Nord. Renseignez-vous ou faites venir des indications, brochures, etc.

226-230 rue Saint-Jacques Main 6570

Gare rue Sainte-Catherine Est Lasalle 141

CINQUIEME DU EDITION "DESBARATS NEWSPAPER DIRECTORY"

Depuis la publication du dernier Desbarats Newspaper Directory, la situation faite aux journaux a considérablement changé, et l'édition de 1914, nous en sommes sûrs, sera bien accueillie par tous les annonceurs et autres intéressés. Cette édition sera plus complète que les précédentes, et contiendra toutes les informations qui ont trait à la publicité. Plusieurs journaux, périodiques et publications hebdomadaires ont fourni le nom de leurs éditeurs et le chiffre de leur circulation exacte.

On y donne aussi les améliorations dans le monde du journalisme et les noms des manufacturiers les plus importants de chaque ville.

L'édition de 1914 contiendra 336 pages, et les prix des éditeurs est de $5.00. Sur demande accompagnée de la somme de 35 centins, l'agence Desbarats en envoie un exemplaire à tous ceux intéressés dans la publicité.

Les demandes doivent être adressées "The Head Office of the Desbarats Advertising Agency, Limited, Montréal.

CHARRETIERS SANS LICENCE

Trente-six charretiers de toutes espèces de véhicules, y compris plusieurs cochers de fiacre, qui n'avaient pas de licence ou qui l'ayant, ne l'avaient pas mise en vue, comparaissaient devant le recorder samedi. Tous ont été condamnés aux frais. Il s'est trouvé un cas particulier: celui d'un individu qui faisait servir une unique licence pour deux voitures.

CARTES D'AFFAIRES

IMMEUBLES

H. BEAUREGARD

Entrepreneur Général en Construction

Tél. Bell Main 735 — 70 rue Saint-Jacques — MONTREAL

Achetez immédiatement avant que le Canadian Northern établisse son service régulier entre Montréal et Saint-Eustache.

SACHEZ DONC EN PROFITER

Si vous attendez à cette époque pour acheter des terrains du

PARC SAINT-PAUL SAINT-EUSTACHE

VOUS PAIEREZ DE

25% A 50%

PLUS CHER.

Ces lots se vendent très rapidement, parce qu'ils sont les plus élevés, et en même temps les plus près de la gare projetée du Lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Mille-Iles. Les lots les plus éloignés de la rivière sont situés vis-à-vis le centre du village de Saint-Eustache.

Le trajet entre la gare de Montréal, et celle de Saint-Eustache sera d'environ 25 minutes, et, sans aucun doute à un prix relativement bas.

Tous les propriétaires ont droit de passage au bord de l'eau.

Pour plus amples détails, s'adresser à

F. PAUL, Courtier

Tél Main 6544. Edifice La Sauvegarde, 92 Notre-Dame Est, MONTREAL

ON DEMANDE DES AGENTS

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE

Tout locataire peut devenir propriétaire en appliquant le montant de son loyer au paiement d'une propriété. Toute propriété à Montréal se paie par ses propres revenus dans l'espace de douze à quinze ans. Pourquoi enrichir toujours le riche? devenez donc propriétaire. Notre compagnie n'a pour unique but, que de faire de ses membres adhérents, des propriétaires. Les nombreuses inscriptions indiquent que notre proposition est bien comprise.

Demandez la brochure explicative.

LE CRÉDIT MONTRÉAL LTÉE, 1002 Mont-Royal Est. Tél. St-Louis 5879

Président, Aimé Handfield, M. D.; vice-président, L. A. Saint-Julien, C.R.,; secrétaire-trésorier, Henri Foucreau.

Représentants demandés.

COMMERCE

Téléphone Main 1466 — F. A. BOUCHER, Propriétaire

BOUCHER & MERCIER

MARCHANDS-TAILLEURS

292 BOULEVARD ST-LAURENT (Monument National) MONTREAL

I. L. LAFLEUR

LIMITEE

Importateurs de

Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gazoline

362-366 NOTRE-DAME OUEST

43 a 57 rue Dupré, Montréal

Téléphones : au magasin : Bell Main 2220, Marchands 543

Au bureau : Bell Main 4161

Résidence—Bell : Mount 3310 Ring 3

Notre-Dame-de-Grâces

EMPLOYES

Devenez capitalistes!

Vous savez fort bien que les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quelques sous sur votre salaire quotidien, achetez des contrats dans le "PRET IMMOBILIER, Limitée", et il vous sera facile d'atteindre ce but tant désiré : l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Le capital qui vous est avancé est remboursable à raison de $6.75 par mois, sans intérêt.

Demandez notre brochure explicative.

AGENTS DEMANDES.—Le "PRET IMMOBILIER, Limitée", n'a pas encore d'agents dans tous les districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

"LE PRET IMMOBILIER LIMITEE"

CHAMBRE 30, EDIFICE DANDURAND,

Coin St Denis et Ste Catherine.

Tél. Bell Est 5779.

BUREAUX A LOUER

Très jolis bureaux, très adaptés pour avocats, notaires, industriels, agents d'immeubles, etc., aussi salles pour euchres, assemblées, etc. S'adresser au plus populaire marchand de chaussures de la partie Est.

ZOEL LAVOIE

879 RUE ONTARIO EST

Tél. Est 4586.

Tél. Main 2441. Etablie en 1892

RESIDENCE BOUCHERVILLE

ÉLIE CHARBONNEAU

Marchand de fruits et légumes. Spécialité: patates de choix

70 MARCHE BONSECOURS

Montréal

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

EDOUARD VII ET LE FRANÇAIS

Un journal de Paris contait, il y a quelques mois, une bonne anecdote à propos d'Edouard VII, au temps qu'il était prince de Galles.

Le prince de Galles avait toujours aimé Paris et les Parisiens. Aussi parlait-il français à la perfection, et avait-il même l'esprit boulevardier. Un matin, au sortir de son hôtel, à Paris, — où il allait fort souvent, — il rencontre, sur le trottoir, un gamin de Paris quelconque qui l'interpelle sans gêne : " Hé là, dites donc, mon bon monsieur, où c'est qu'on peut voir le prince de Galles ? J'ai lui dans le " Petit Journal " que ce bon zigue loge quelque part ici. " La question du petit amuse le prince — " Et pourquoi veux-tu le voir, le prince ? " interroge-t-il. — " Pour voir s'il a les dents longues et un habit à carreaux ", dit Gavroche. Le futur roi rit, cause une minute de plus avec le gamin, et, comme il va s'en aller, lui dit : " Hé bien, mon petit, tu lui as parlé, au prince. " — Et l'enfant du faubourg, le toisant, sceptique, lui riposte : " Tu sais, on ne me l'a fait pas comme ça, moi, je ne suis pas un " pante " ! Toi, le prince de Galles ? Eh, va donc, Marseillais ! "

Edouard VII, qu'amusait beaucoup la tournure d'esprit parisienne et française, prenait plaisir à raconter cette aventure à son entourage... Et il le faisait en français.

Il faut croire que les organisateurs de la souscription qui nous vaut, place Philipps, un monument à Edouard VII, ignorent tout de l'intérêt et de l'amitié que ce roi portait à ce qu'il y avait de français. Sans quoi ils n'auraient pas commis la bévue d'ériger, en pleine ville de langue française, un monument qui ne porte, au socle, nulle inscription française. Quelques mots d'anglais, et voilà tout.

Les Canadiens-français n'ont-ils pas souscrit pour ce monument ? Et n'est-il pas dressé dans une province à peu près exclusivement française ? Aurait-on cru blesser la susceptibilité des souscripteurs anglais à cette statue, en inscrivant, sur le socle, en même temps qu'une légende anglaise, quelques mots de cette langue française qu'Edouard VII parlait si bien ?

Ce roi a fait l'entente cordiale, entre la France et la Grande-Bretagne. Il fut le vivant exemple d'un diplomate à l'esprit aiguisé, qui réussit à rapprocher deux nations méfiantes l'une de l'autre, depuis des siècles. Ce rapprochement fut la grande oeuvre de sa vie. Pourquoi ne l'a-t-on pas commémoré en donnant au français, — qui, s'il est la langue des Canadiens-français, est aussi celui de la France, alliée de la Grande-Bretagne, — une place sur la pierre au-dessus de laquelle se dresse Edouard VII dans son manteau royal ?

C'est à croire que le comité responsable de l'érection de cette statue, — comité qui comprend des Canadiens-français, si nous ne faisons erreur, — a commis un oubli impardonnable, s'il n'a pas fait acte de mauvaise volonté.

Réparera-t-il ? Il en est encore temps, avant le dévoilement.

Patrice GRANDVILLE.

AU TEMPS DES ELECTIONS

La dernière nuit de cabale

(Pour le "Nationaliste").

C'était en 1904, à la veille du scrutin. Je faisais partie du comité d'organisation d'un des candidats. Peu d'heures avant la clôture de la campagne, le docteur Hétienne, candidat oppositionniste, arrive au bureau où, autour d'un gros poêle de fonte, nous finissons de pointer les listes et d'établir des calculs peu encourageants, dans ce comté aux trois-quarts opportuniste, et qui, par un phénomène de devination populaire, vote de manière à toujours élire un candidat du parti victorieux. "J'ai besoin d'un homme pour monter à Saint-Hubert, me représenter au poll, car il y a là Pierron, qui fait de la cabale pour Noivreau, depuis une semaine. Il faut partir tout de suite", dit le docteur.

Le plus jeune du comité, formé d'un vieil agent d'assurances bleu à tous crins, et pour lequel tous les rouges étaient des damnés et de fieffées canailles, d'un bagoulard infatigable, bien vu de la masse des électeurs, à cause de ses discours bourrés d'histoires grasses et de ses répliques polissonnes, et d'un ouvrier poitrinaire sans position, mais honnête et fidèle, je m'offre. "C'est bien, va, Baptiste Narel t'attend à la porte, vous allez "monter" en voiture", dit le docteur. A la course, je passe endosser un vieux "capot de chat", mettre de grosses chaussures fourrées, je glisse une tablette ou deux de chocolat dans ma poche, et nous partons, sans un sou ni une goutte de boisson.

Trente milles à faire par des chemins de campagne raboteux, balayés par le vent froid du "nordêt", dans des côtes interminables, sur une route gelée, semée de "grignons" durs, au trot alerte d'une petite jument têtue. Le fleuve, au bas des côtes, est gris, couvert de vapeurs, sans une voile ni une fumée. La campagne est déserte, sauf des voitures de cabaleurs, chargées de caisses ou de barriques suspectes, et qui détalent, dans les "chemins de traverse". Les champs sont vides, des labours s'effondrent mi-gelés, des flaques d'eau parsèment les terres basses. Baptiste a mis ses mitaines et sa "crémone", il encourage sa jument de la voix, et, de temps à autre, cause des élections, des gens auxquels appartiennent les terres en marge de la route, et de la canaillerie des libéraux. "Ça c'est une bonne petite bête, allez, c'est franc du collier, ça mange ce qu'on lui donne, ça rue point, jamais, et pis ça a un beau train de route... Tiens, voilà Paul Lafrance en "sly". Ça m'a l'air comme s'il revenait de Saint-Piphane. Je crois ben que c'est une cruche de whisky blanc qu'il a enveloppé dans la paille, darrière la caisse de gin ousqu'il est assis. Ce vinguenne-là, c'est un méchant cabaleur, Je gagerais qu'y monte une charge à Pierron, à Saint-Hubert. On va boère, dans le 6ème, cette nuitte, c'est pas çartain. Faudra que je surveille ça!... Ça, c'est la terre à Pitre à Babineau, du troisième rang de Saint-Arsène. C'est abandonné. C'est de valeur, une belle terre de même. Mais ça sait plus cultiver, les gens d'aujourd'hui, ça aime mieux travailler à l'aqueduc ou sur les chars!"

Et de tout l'après-midi, Baptiste monologue, poussant sa jument, remontant la couverte sur ses genoux, philosophant sur les gens qui s'en vont aux Etats au lieu de rester à vivre à même la terre. Et la route s'allonge. Nous avons gravi les côteaux il fait maintenant "brun", et, dans le village de Saint-Epiphane, nous arrêtons faire boire et reposer un peu la "Petite-Rouge", tandis que l'Angelus tremble monotonement au clocher gris. Pas de souper, nous mangerons rendus au bout de notre voyage, s'il y a moyen d'en trouver le temps. Et nous repartons, la jument rafraichie, par la route encore plus dure, plus étroite et plus grimpante.

Une trouée dans les nuages, des étoiles qui luisent cómme des étincelles à travers la suie. Puis la nuit tombe, humide, froide, avec. dans le vent, comme une senteur de neige prochaine. Deux fois, il nous faut nous arrêter; des hommes au guet ont mis, en travers de la route, des perches de clôture en cèdre, arrachées à même les "pagées" voisines. Nous enlevons les obstacles, tandis que, des fourrés voisins, on entend craquer des branches mortes, qui trahissent la présence dissimulée de sentinelles surveillant le passage des voitures, afin d'arrêter celles qui portent de la boisson au camp ennemi. Et, à peine repartis, des bruits, derrière nous, nous indiquent que l'on nous suit. La rouge a le train long, Baptiste connait les "chemins de traverse", nous laissons dans le lointain les rosses des voitures qui nous suivent. Quand le vent s'arrête, l'oreille saisit encore le battement des fers sur la terre gelée.

Enfin, au détour d'une route, quelques lumières vacillantes, des portes qui gémissent sur les pentures grinçantes, une odeur tiède d'étables pleines; la "Petite-Rouge" ralentit le pas, et Baptiste, qui connait le village comme le creux de sa main, arrête la voiture devant chez Achille Gagnon. Engourdis tous deux, nous sautons péniblement à terre. Et nous entrons chez le "chef" de la paroisse. Le chien crotté jappe à nos talons, puis se calme. Un grand gaillard chauve et barbu, en bottes sauvages et en chemise de flanelle grise, une ceinture de cuir aux hanches, ouvre la porte. Un jet de lumière fumeuse nous éblouit. Et nous entrons, les premiers bonjours échangés. En cinq minutes, dans l'ample cuisine de bois brut, la grande table se met, une soupe aux pois, une omelette au lard, du thé brûlant et du bon pain d'habitant y fleurent bon. Nous nous attablons, parlant des probabilités du lendemain, avec sept ou huit hommes entrés l'un après l'autre, tous la pipe à la bouche, tandis que les "créatures" s'affairent pour nous servir. "Y va falloir aller voir Johnny Lamoureux, y branle dans le manche, Pierron l'a chauffé depuis trois jours", dit le gros Morin, visage jovial et cheveux emmêlés. "Et y a aussi Ti-Louis Belzile, du cinquième, qu'y va tourner son capot, que je pense bon, y dit qu'y est pas pour se déranger demain pour voter si on y paie pas sa journée", commente le forgeron Launière, grand homme rablé, qui parle peu, et dans les traits duquel il y a de l'Indien, — sa grand-mère était une Huronne de Lorette. "A soir, chez Léon Labrie, au troisième rang, il y a tune réunion, ça serait le bon temps d'aller voir tout ce monde-là tandis que les femmes y seront pas, alles sont allées veiller la femme à Ti-Paul Lévesque, qu'est morte hier la nuitte, et qui va avoir son sarvice après-demain, par rapport qu'on attend son père qu'a télégraphé de Selemme qu'y venait," ajoute le gros Chrysogone Lemieux, entré avec une rafale de vent de "nordêt". "Oui, on a une grosse nuitte à passer "dehouors", batèche!" conclut Morin. "C'est moi que je vas vous mener, monsieur', me dit-il, "j'ai une bin bonne voiture pour les mauvais temps."

Baptiste va soigner sa jument, puis rentre, et s'endort au long du gros poêle à trois ponts. Il est fatigué, il ronfle déjà. Gagnon, lui, prétexte une affaire secrète à me communiquer, m'amène dans la chambre des étrangers, glaciale, et me dit: "Avez-vous apporté un p'tit brin de whisky pour payer la traite à tous eux autres? Faudrait ça pour les mettre en trime!" Je n'ai rien apporté. Gagnon n'a pas l'air de goûter cela. "Bon, bon, ça me parait que le comité du docteur, y est pas provisionné le guable, c't'année!" grogne-t-il. "On va faire pour le mieux, mais je cré ben qu'y en a plusieurs qu'y se dérangeront pas si vous leur offrez pas une larme", conclut-il. Et, au moment de sortir pour commencer la tournée de nuit, Gagnon, qui a cligné de l'oeil à sa femme, dit: "Ma vieille, Morin va mener monsieur, moué, j'ai affaire dans le village pour en voir queqz'uns, je serai icitte à dix heures de relevée. Puis, quand y aura fini, monsieur couchera icitte, dans le grand lit de la chambre en bas."

Morin détache sa bête, et nous voilà partis, dans la nuit où tombent déjà de gros flocons de neige humide poussée par le vent qui siffle et rage maintenant. "J'ai une bonne peau dans ma waguinne, on aura pas frett", dit mon compagnon. La route cahoteuse s'allonge, au ras de souches demi-brûlées, de champs déjà blancs, et de maisons qui fument. Des chiens aboient dans les granges basses. Morin ralentit le trot de son cheval. "Allons voir chu p'tit Louis Belzile", dit-il, comme nous arrêtons. La porte est au sud, à l'abri des vents de nord, de "sarouêt" et de "nordêt". Nous frappons. Les fenêtres sont noires, sauf une dans laquelle dansent les reflets rougeoyants du poêle où des bûches d'érable crépitent dans le feu. Personne ne répond. Morin frappe plus fort et crie: "Allons, p'tit Louis, mouve toué donc, v'là un monsieur qui veut te parler un p'tit brin". Du bruit, maintenant, derrière la porte, un "taquet" qu'on enlève, la porte s'entrebaille, une tignasse en désordre se montre, des yeux qui clignotent, une voix qui grommelle, tandis que le dormeur, mal éveillé, ajuste son gantolon et porte sa main droite à sa gorge, pour se protéger contre le froid qui entre dans la maison: "Tiens, Morin, j'attendais parsonne. Entrez vous assouère!" Nous entrons. Le maitre de la maison va vers le poêle, ouvre la petite porte ronde, prend une "éclisse" de cèdre, l'approche du feu des buches, en allume une lampe au pétrole, avance deux chaises de bois brut, et nous parlons des élections. Le père Belzile, qui dormait dans un coin, sur un matelas, à terre, — c'est dans une paroisse de colonisation, il n'y a pas encore de confort comme on en trouve dans les vieilles paroisses où les habitants sont à l'aise,—tousse, se lève, et vient écouter, d'une oreille dure, ce qui se dit. Il faut parler plus haut, pour lui. Et, tout autour du poêle, sur des paillasses posées sur le plancher, des dormeurs s'agitent, des enfants geignent, le nouveau-né pleurniche, tandis que le chien, assis sur son derrière, à la chaleur, penche la tête, comme s'il écoutait la conversation. Elle n'est guère longue. L'homme refuse de voter à moins qu'on ne lui paie sa journée: mauvais prétexte car c'est la morte-saison, il n'y a rien à faire aux "bâtiments", tout est rentré, et il n'y a pas encore assez de neige pour qu'on aille bucher dans le bois. Morin, qui connait son homme, dit: "C'est ben, p'tit Lou's, c'est ben. J'te croyais un bon bleu, je vois que j'me trompe. Couche-toué, pis dors ben. Mais si on gagne les élections, viens pas me dire que t'as voté bleu!" Belzile va s'emporter, Morin, jovial, le calme, lui disant: "Penses-y ben, je viendrai te revoir demain matin.' Et nous sortons. Minuit. L'air froid de la nuit dilate les poumons, après l'heure passée dans l'atmosphère lourde, aux exhalaisons humaines, de la maisonnette toute close contre la neige et le dehors. "Labrie reste pas ben loin d'icitte, on voit la lumière, qu'est-ce que vous diriez si on y allait asteur?" dit Morin, toujours bon garçon. "Allons-y". Trois minutes de route; et, au delà d'un moulin à bardeaux accoté contre un taillis d'épinettes, c'est la maison de Labrie. Un coup de poing amical dans la porte, et Morin entre le premier. "Vous êtes pas encore rendus che vous, tas de fégnants? Ben, pisqu'y a pas de femmes, on va jaser de politique, par rapport qu'on vote à matin," dit mon guide. C'est ça, on va avoir un p'tit parlement", dit Labrie, un bleu à trois poils, mis au courant de l'arrivée d'un représentant du candidat d'opposition, et qui a convoqué une douzaine de son entourage chez lui pour les affermir dans leur foi politique. Causerie à la bonne franquette, échange de questions et de réponses, coqs-à-l'âne. Un vieux, peu au courant, s'informe pour savoir si Mercier sera battu comme premier-ministre. Un autre affirme qu'il votera toute sa vie pour le candidat "à Cirre Jaunney Madaunelle". Un troisième rectifie l'erreur, disant: "Coute don, tu sais point que c'est Bourdonne, le chef bleu?" Rires, taquineries. Labrie, qui a ses petites provisions, passe des tasses, on trinque, à petits coups. Il y a justement là Johnny Lamoureux, qui "branle dans le manche", me rappelle Morin. Lamoureux est taciturne et distrait. Labrie le surveille du coin de l'oeil. "Parle don de ton affaire à monsieur y va te dire si Pierron t'a blagué", conseille Labrie. Et Lamoureux explique son cas. Il est vite résolu. "Ben, puisque c'est comme ça, que je te dis, Lamoureux, ben sûr que t'es pas pour tourner ton capot pis voter cont'e nous autres!" conclut Labrie. "Bédamme oui, dit l'autre, bédamme oui viens me quéri' à neuf heures, à matin, je va voter de bonne heure, je sais asteur oùsque je vas faire ma croix."

. . . . . .

Deux heures de sommeil, au matin enroulé dans mon "capot de chat", sur le lit de la chambre des "étrangers", chez Gagnon, après une dizaine d'autres visites à des partisans douteux; et puis, la journée entière au poll; et enfin, la descente au "chef-lieu" par une nuit claire, à travers la campagne maintenant blanche de neige, — il en est tombé huit pouces dans la nuit d'avant, et dans la journée.

Et nous avons perdu nos élections!

Jean LABRYE.

POLITIQUE FRANÇAISE

LES TROIS ANS ET LA RUSSIE

On se rappelle que, lors de la formation, du moins de la tentative de formation du premier cabinet Viviani les dépêches ont annoncé que l'ambassadeur de France auprès du Tsar, qui rentrait précipitamment au pays, apportait à son gouvernement, non pas certes des ordres, mais d'ardentes exhortations de l'Etat russe, touchant le rétablissement du service militaire de trois ans.

Or, le courrier d'Europe nous apporte cette semaine un bref et intéressant article, paru dans la "Gazette de la Bourse", de Saint-Pétersbourg, et attribué au général Soukhomlinof, ministre de la guerre en Russie, et qui jette une vive lumière sur les informations officieuses fournies par les dépêches.

Voici l'article:

La Russie ne se permettra jamais aucune immixtion dans les affaires d'un pays étranger, mais elle ne peut pas rester spectatrice indifférente de la longue crise que traverse le gouvernement du pays ami et allié.

Si le parlement français s'est cru en droit de réagir contre une affaire purement intérieure de la Russie, comme l'étaient les commandes militaires liées à certains avantages économiques pour le pays qui les avait reçues, à plus forte raison une question qui sert de point de discorde entre les partis du parlement français ne peut pas rester indifférente pour la Russie. Cette question est celle du service de trois ans, qui vient d'être posée en France.

Pour la Russie, il ne peut y avoir deux opinions en ce qui concerne la loi militaire.

Nous avons rempli toutes nos obligations envers l'alliance avec la France, et naturellement nous devons nous attendre à ce que notre alliée remplisse aussi tous ses devoirs.

On connait pleinement, à l'étranger, les énormes sacrifices que nous avons faits pour donner à l'alliance franco-russe une force réellement imposante. Les réformes militaires réalisées en Russie dépassent tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans aucun autre pays.

Le contingent annuel des recrues a passé de 450,000 à 580,000 hommes. Nous avons ainsi une augmentation annuelle de 130,000 hommes.

Mais la durée du service a été augmentée de six mois. Nous avons donc, en hiver, quatre contingents sous les armes. Aucune nation au monde ne peut se flatter de réunir une armée aussi considérable.

Le chiffre de 580,000 hommes multiplié par 4 donne 2,320,000.

Des chiffres pareils n'ont pas besoin de commentaires, une grande puissance comme la Russie peut seule se permettre ce luxe.

A titre de comparaison, il faut se rappeler que l'armée allemande, d'après la nouvelle loi militaire, compte 880,000 hommes, celle de l'Autriche-Hongrie environ 500,000 et celle de l'Italie environ 410,000.

Il est nécessaire de faire observer que toutes ces augmentations d'effectifs en temps de paix ont été décidées exclusivement dans le but d'accélérer la mobilisation.

Aussi est-il naturel que nous nous considérions en droit d'attendre de la France le chiffre de 770,000. Mais ce contingent ne peut être atteint qu'à la condition de conserver le service de trois ans.

A ces mesures il faut ajouter les améliorations apportées à la mobilisation, et à la construction, dans ce but, d'un réseau de voies stratégiques qui permettrait, dès le commencement de la guerre, de lancer toute l'armée vers les points de concentration.

Nous voulons la réciproque de la part de la France, et plus elle aura de troupes en temps de paix, plus facilement elle y arrivera. Aussi espérons-nous que le gouvernement français réussira à conserver le service de trois ans, si nécessaire à la France...

L'article se termine par la phrase suivante en caractère gras:

La France et la Russie ne veulent pas la guerre, mais la Russie est prête, et elle espère que la France le sera également.

MIEUX QUE LE PROCEDE BERTILLON

Berlin, 18. — Le Dr Kronecker, médecin spécialiste, vient de déclarer dans un journal qu'on se sert maintenant des rayons X en Allemagne pour photographier la main des criminels.

On dit que ce système est beaucoup plus effectif que le système Bertillon.

CARTES PROFESSIONNELLES

MEDECINS ET DENTISTES

Tél. Est 6754

Docteur A. DESJARDINS

Ancien moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris

Maladie des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge

523 Rue ST-DENIS

(En face du Carré Saint-Louis)

Dr M. LEMOYNE

257 SHERBROOKE EST

(Près Saint-Denis)

Maladies de yeux, oreilles, nez, gorge, larynx.

Tél. Est 4550.

Maladies des voies urinaires et de la peau.

Dr NORMAN MASSE

Consultations : 1.30 à 3 p.m., 7 à 8 p.m

1336 BLVD. ST-LAURENT

PRES RACHEL

TEL. ST-LOUIS 1628

Docteur R. TESSIER

Consultations de 1 à 4 et de 7 à 9 hrs p. m.

Bureau-Résidence :

845 rue Delorimier, près Rachel.

Spécialités : Maladies de la Peau et Voies Urinaires. *Traitement spécial anti-alcoolique* aux bureaux et à domicile. *Tél. ST. LOUIS 5873*

Dr Arthur Beauchamp

CHIRURGIEN-DENTISTE

165 Rue St-Denis 4 Portes de l'Université

Tél. Bell Est 3549

Dr H. Lanthier

DENTISTE

835 St-Denis Angle Duluth

Tél. Est 1381

Tel. Bell, Est 5223

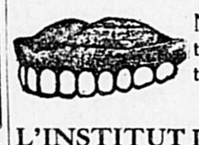
Dr P. A. FORTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

182 rue SAINT-DENIS,

En face de l'Université Laval.

HEURES : 9 A 5



Nos dents sont très belles, naturelles, garanties.

L'INSTITUT DENTAIRE FRANCO - AMERICAIN,

(Incorporée)

162 Rue Saint-Denis,

MONTREAL.

Dr L. NOLIN TRUDEAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

Tél. Bell Est 3616 389 RUE ST-DENIS

De 9 h. à 5 h. tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 9 h. du soir.

AVOCAT

A. O. RONDEAU

AVOCAT

25 rue ST-JACQUES, Main 3504

Bureau du soir : 1295, rue St-Denis

NOTAIRES

Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec.

Adrien Bélanger, L. L. L.

Bélanger & Bélanger,

NOTAIRES & COMPTABLES

No 30, RUE ST-JACQUES.

Edifice "Trust & Loan"

Argent à Prêter. MONTREAL.

Tel. Bell Main 1859

A. E. Grandbois, L. L. B.

NOTAIRE

62 rue ST-JACQUES, MONTRÉAL

TEL. BELL MAIN 7675

Résidence : 1504 rue St-Denis. Tél. St-Louis 4735

ARCHITECTES

Audet & Charbonneau

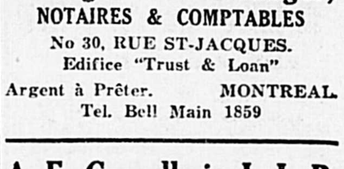
ARCHITECTES

Edifices Religieux et Civils

364 Dorchester Ouest

Tél. Up Town 6134

MONTREAL et SHERBROOKE, P.Q.



COMPAGNIE IMMOBILIERE SAINT-PIERRE, LIMITEE

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-septième jour de juin 1914, constituant en corporation MM. Guillaume Saint-Pierre, avocat; Antoine Ferdinand Jeannotte, médecin; Joseph-Aimé Mignault, employé civil; Alfred Godin, typographe, Lorenzo Bélanger, comptable; Théodule Bénard, peintre; Dosithée Dugas, plombier, Magloire Havard, commis, et François Georges Crépeau notaire, de la cité de Montréal,dans les buts suivants:

Acquérir par achat, bail, échange, ou autrement, et détenir, améliorer, subdiviser, construire, utiliser, administrer, louer, vendre, échanger et disposer de tous genres d'immeubles et propriété immobilière;

Agir comme agents et courtiers pour l'achat, la vente, l'échange, la location d'immeubles ou pour autres transactions de même nature;

Faire les opérations d'agents et de courtiers de toute espèce d'assurance;

A faire fonction d'agence ou compagnie pour agir au nom d'autres qui pourront lui confier de l'argent pour des fins de prêt ou de placement; à assurer aussi le remboursement du capital et le paiement de l'intérêt ou des deux de toutes sommes confiées à la compagnie pour être placées, et pour protéger la compagnie contre toute perte sur toute garantie, obligation ou avance faite par la compagnie, à recevoir toutes sortes de dettes actives ou valeurs qui sont transportées ou cédées à la dite compagnie, ou engagées ou hypothéquées en sa faveur ou entreposées chez celle-ci; à agir comme agent pour toute débenture, obligation, hypothèque ou autre valeur émise suivant la loi pour toute autre corporation constituée dans la province de Québec ou de la Puissance;

Faire la collection et perception de deniers loyers, billets promissoires, comptes, hypothèques, coupons et autres valeurs;

Prêter de l'argent aux clients, détenteurs de lots et autres personnes ayant des affaires avec la compagnie;

Faire en son nom corporatif des opérations de prêts et placements de toutes sortes, excepté le commerce de banque;

Prendre et posséder des hypothèques sur biens fonds ou autres sortes d'obligations sur la garantie desquelles elle veut prêter ses capitaux.

Posséder sous tous rapports, en ce qui regarde le prêt et le placement de ses capitaux et ses affaires, les mêmes pouvoirs et privilèges qu'un particulier peut avoir;

Pouvoir recevoir des argents ou toutes sommes de deniers de personnes ou corporations qui désirent les prêter sur hypothèques et effectuer de tels prêts et placements;

Emettre des actions acquittées de la compagnie en paiement de tous biens meubles ou immeubles que la compagnie peut ou pourra acquérir;

Faire, émettre, donner, accepter, endosser, escompter, des billets promissoires, traites, ou autres effets négociables;

Assumer et payer tout lien, hypothèque ou autre charge qui pourraient exister sur des immeubles que la compagnie achètera;

Acquérir et détenir toutes actions ou détentures dans d'autres compagnies et en disposer par aliénation ou autrement, sous le nom de "La Compagnie Immobilière Saint-Pierre, Limitée", avec un fonds social de quarante mille piastres ($40,000.00), divisé en deux mille (2000) actions de vingt piastres ($20.00), chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

THE LAVAL QUARRY COMPANY, LIMITED

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du six juin 1914, constituant en corporation MM. David Deschamps, marchand; Hector Alfred Christin, et Joseph Onésiphore Bourget, commis; Odilon Deschamps, marchand, et Avelin d'Angeville Goulet, commis, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer l'industrie et le commerce de manufacturier, contracteur, et entrepreneur pour toute espèce de travaux;

Acheter, posséder, exploiter, aliéner, ou autrement acquérir et disposer des carrières de pierres, chaux, ciment, brique, ardoise, sable, et faire le commerce des dits articles;

Acheter, prendre à bail, louer ou autrement acquérir des outils, outillage, machines, machineries, voitures, camions, automobiles, chevaux et tous autres meubles et immeubles que la compagnie peut juger nécessaires ou désirables, les améliorer, conduire, développer, louer, hypothéquer, vendre, mettre à profit, ou autrement faire le commerce avec tous ou aucun des biens de la compagnie et en disposer;

Faire tous les actes, exécuter tous les pouvoirs et faire toutes les opérations nécessaires et propres à atteindre les fins pour lesquelles la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "The Laval Quarry Company Limited", avec un fonds social de quarante-neuf mille piastres ($49,000.00), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
DOMINION PROMOTING CO.
Procureurs des requérants.

Ce journal est imprimé au No. 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité Limitée). J. N. Chevrier, gérant-général.

PETITES ANNONCES

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement, Léon Racicot, 17 Côte Place d'Armes.

ASSOCIE DEMANDE

avec certain capital. Actif ou non. Commerce de gros très payant. Préférence comptable compétent ou voyageur. S'adresser, Boîte postale 534, Montréal.

Ce journal est imprimé au No. 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité Limitée). J. N. Chevrier, gérant-général.

A LA MOISSON

L'aïeul, mort au printemps dernier, parmi les gerbes
Commandait la récolte avec un front superbe;

Et l'on voyait penchés comme des anges d'or
Les épis sur les chars que trainaient les boeufs forts:

Les joues des nourrissons telles des pommes rondes
Demeuraient suspendues à des gorges fécondes.

Toutn 'était que liesse et que gloire et qu'amour
Et de l'éther tombaient des cascades de jour;

Une outre se perça tout autour de laquelle
Bondirent à l'envi les pieds des jouvencelles;

Tout à coup au tournant du stérile chemin
Vous surgites sans même un bâton à la main;

L'aïeul vous ayant vu trancha de sa faucille
Du pain, et le tendant à sa petite-fille:

"Va, me dit-il, donner de quoi manger là-bas
A celui-là qui passe et n'a point de repas;"

Et moi j'allai vers vous parmi tant de richesse,
Triste que vous fussiez dans cette sécheresse;

Je vous tendis le pain, et le coeur palpitant,
Vous demandai: "Ami, dites où sont vos champs?"

De la main restée libre alors vous indiquâtes
Les cieux nus où de Dieu la pauvreté éclate;

Et vous voyant ainsi entouré de lueurs,
J'oubliai la moisson et tous les moissonneurs.

Francis JAMMES.

(*Géorgiques chrétiennes*, chant V).

AU TEMPS PASSÉ

L'HABITANT D'AUTREFOIS

Quel autre paysan pouvait rivaliser d'aisance et de contentement avec l'habitant canadien? Durant les premières années du régime anglais, il s'était établi sur notre sol naguère théâtre de luttes terribles, un état social sur lequel planait, dans une paix profonde, une félicité sans mélange, rappelant les beaux jours de l'Arcadie. Violemment arrachés à la France, pour passer sous l'autorité d'une race étrangère, les habitants des campagnes, évitant tout contact avec leurs nouveaux maîtres, se replièrent sur eux-mêmes. De cet isolement surgit dans les paroisses comme une série de petits états autonomes, se suffisant à eux-mêmes, ne tenant au pouvoir que par les liens les plus faibles.

Tout se façonnait à souhait autour d'eux pour favoriser cette indépendance. N'ayant jamais connu sous le régime français que l'obéissance absolue au pouvoir, les Canadiens pouvaient-ils sentir la privation de droits politiques étrangers à leurs habitudes? Leur nouvelle situation parut fort supportable au plus grand nombre. Cantonnés dans une forteresse où leur inertie les mettait à couvert des entreprises du pouvoir, les Canadiens n'eurent bientôt — questions de sentiments mises à part — rien à regretter de l'ancien régime avec ses allures tracassières, ses corvées, ses contributions de toute nature, sa main mise sur toute l'activité des colons. Disons-le à l'honneur du gouvernement nouveau, il n'intervenait pas sous mille formes, dans toutes les manifestations de la vie des habitants, pour la gêner et la troubler. Lorsque ceux-ci avaient payé la dime et les rentes seigneuriales, tout le produit du travail des champs leur appartenait. Le fisc percevait, à la vérité, des droits d'importation sur les marchandises étrangères, mais ils étaient minimes: le paysan n'était qu'un piètre consommateur de produits d'outre mer; son industrie et un instinct d'économie domestique lui fournissaient les moyens de se suffire à lui-même. A l'aide du métier à tisser, installé dans chaque logis, la ménagère canadienne tissait, du lin et de la laine, l'étoffe du pays, le droguet et la toile nécessaire aux vêtements de toute la famille. C'est des mains de l'habitant que sortaient les charrettes, les traineaux résistants employés à l'exploitation de la terre. Il ne dépendait de l'industrie du village voisin que pour peu de choses: du forgeron et du sellier; et encore, c'était lui qui réparait les harnais de la ferme, comme il savait confectionner sa chaussure, le grossier mais confortable "soulier de boeuf". Pistoles ou piastres françaises, shillings anglais qui entraient une fois dans la bourse (souvent un solide bas de laine) de l'habitant, n'en sortaient donc que rarement; c'était pour ainsi dire tout épargne que l'argent gagné.

Redoutant les procès, il cherchait autant que possible à régler ses différends par l'entremise du notaire de la paroisse, du curé et du médecin qui formaient les trois colonnes sur lesquelles reposait l'édifice social.

Comment un homme aussi bien défendu contre les misères de la vie n'aurait-il pas coulé des jours heureux dans une indépendance qu'on ne saurait souhaiter plus complète? Il avait la jouissance des libertés, qui lui semblaient seules essentielles: la liberté de pratiquer sa religion, de parler sa langue et de suivre en matière de lois et d'usages les coutumes ancestrales. Que nous sommes loin de ce paysan du dix-septième siècle que LaBruyère nous représente courbé sur la glèbe, arrachant péniblement à son champ une maigre pitance et ressemblant plus à la brute qu'à un être humain, et de celui du temps de Louis XV, soumis aux exactions des fermiers généraux! Sans doute, le labeur de l'habitant canadien était pénible, la courte durée de la belle saison lui imposait un effort continu et prolongé plusieurs mois durant, mais son courage ne regardait pas de peiner l'été, du petit jour jusqu'à la tombée de la nuit, "d'une étoile à l'autre", comme nous disait un jour un brave homme des champs, c'est-à-dire depuis la dernière étoile qui pâlit à l'aube jusqu'à celle qui brille après les dernières lueurs crépusculaires. Mais lorsque sa vue s'arrêtait, au mois d'août, sur les abondantes moissons couchées sur un sol fertile, n'était-il pas porté à oublier les sueurs dont il l'avait arrosé?

Advenant le mois de novembre, le travail diminuait à la campagne et ce n'était qu'à petites journées que l'habitant, le fléau en main, faisait rendre le blé et l'avoine aux gerbes dorées dont regorgeait sa grange. Entre-temps, ses affaires l'appelaient à la ville d'où il revenait avec quelques menus cadeaux pour sa femme et ses enfants, compagnons de ses labeurs, et cette velte de rhum de la Jamaïque, destiné à arroser les nombreuses fêtes dont la série commençait avec les premiers froids de l'hiver.

Notre morte-saison qui, aux yeux de l'étranger, se présente comme l'image de la vie humaine, subissant, par influence ambiante, l'engourdissement de la nature, offrait, au contraire, aux Canadiens, une série de divertissements et de fêtes, agréables distractions au milieu d'un repos qui, sans cela, aurait semblé trop long. C'est alors que se réveillait, sous les influences ataviques, toute la gaieté du tempérament français. Il nous semble que les premiers colons du Canada, privés de relations avec la France durant huit mois de l'année, enfermés dans les neiges, avaient senti la nécessité, pour se dérober à l'ennui, de trouver les moyens de le combattre. De là cette hospitalité, cette aménité, cette grâce de manières si remarquables des anciens Canadiens; de là ce plaisir de fraterniser avec les amis et de multiplier les occasions de se retrouver ensemble durant quelques heures. L'hiver voyait donc une succession de réunions de parents et d'amis pleines de charme, de cordialité où la vie coulait joyeusement à pleins bords.

Les plaisirs de la table attiraient entre tous. Quels festins pantagruéliques que ceux de ce temps béni! Si la cuisine ignorait l'art des mets recherchés, elle se rachetait par l'abondance, et ce qui survit aujourd'hui de l'art culinaire de jadis, nous fait aussi croire qu'il n'y avait rien au monde d'aussi appétissant, d'aussi savoureux, que la dinde dorée, le porc frais rôti à point, le soc à l'ail, le ragoût de pattes et les pâtés aux poulets qui faisaient le régal de nos pères.

Et comme l'hospitalité du temps passé tenait à se déployer large et somptueuse, la ménagère qui s'entendait à bien faire les honneurs de la maison, couvrait la table littéralement de toutes sortes de mets, et la nappe disparaissait sous une foule de petits plats glissés entre les grands et les assiettes. M. de Gaspé nous confie que les anciens Canadiens tenaient à ce que la table fût aussi bien servie à la fin du repas qu'à la minute où les convives s'en approchaient!

Il me fut donné d'assister, dans mon enfance, à une noce, à une de ces franches lippées, où les convives s'empiffraient à qui mieux mieux, et buvaient à tire-larigot. Il me semble encore voir les faces épanouies de ces braves gens au milieu de cette abondante mangeaille et de ces grandes beuveries qui les mettaient en veine d'applaudir les chansons gauloises du beau chanteur de l'endroit! Il était à peindre, lorsque se levant de sa chaise et se retournant vers le maître de la maison, il lançait ce refrain, au milieu de l'hilarité générale:

Bonhomme, bonhomme,
Tu n'es pas maître dans ta maison,
Quand nous y sommes:

Que ces paroles étaient bien en situation, car chacun semblait à l'aise comme chez soi, tant la gaieté la plus exubérante bannissait toute contrainte!

La vie si douce du bon vieux temps se présentait sous des aspects plus enchanteurs sur les rives du Richelieu que partout ailleurs dans le Bas Canada. Cette vallée, avec ses belles campagnes aux terres grasses, n'était-elle pas le jardin et le grenier du pays? Cartier disait un jour que son père exportait de la paroisse de Saint-Antoine cinq cent mille minots de blé par année. De Saint-Jean à Sorel, une douzaine de paroisses s'échelonnent de deux lieues en deux lieues; ces petites distances rendent les relations faciles d'un établissement à l'autre; et, l'hiver, la glace du Richelieu offre, sur sa surface polie, une route facile, agréable, d'une extrémité à l'autre de la région. Au temps passé, chaque village, grâce à la présence des seigneurs, de riches marchands et des hommes de profession, donnaient asile à une petite société de gens aimables, aux manières pleines de charmes. Aussi, des relations agréables s'étaient établies du haut de la rivière jusqu'à son embouchure; on voisinait sans cesse d'une paroisse à l'autre, et ce n'était au cours de l'hiver que joyeuses promenades de Chambly à Sorel.

D'une étape à l'autre, on trouvait bon gîte et bonne table; chez De-Bartzch, à Saint-Antoine, ou, de l'autre côté de la rivière, chez Drolet, à Saint-Marc; les Duvert et les Guéroult, à Saint-Charles, se montraient aussi accueillants que ceux-ci, et la plus cordiale bienvenue attendait les voyageurs chez les Salaberry, les Allard, les Kimber et les Rouville, à Chambly, et Félix Marchand, à Saint-Jean. A Saint-Ours, le manoir du seigneur du lieu rouvrait largement ses portes aux amis de la région. Il va sans dire que ces promenades se faisaient en sens inverse et que les amis du haut de la rivière ne tardaient guère à prendre sur place des nouvelles de leurs amis d'en bas!

Il fallait voir ces solides gaillards, la taille bien prise dans un capot de bonne étoffe du pays, la ceinture fléchée autour des reins, conduire un équipage haut la main, le long du Richelieu! Ils n'avaient pas peur de s'ennuyer ni de manquer de viatique le long de la route, certains qu'ils étaient de trouver partout bon accueil. Ces lurons à l'air dégagé, types de vigueur physique, faisaient l'effet de maîtres hommes et ces gars canadiens n'avaient rien à envier aux gars normands. Moins pressés que nous de vivre, ne subissant pas, comme nous, l'influence des inventions nouvelles qui nous poussent, haletants comme des locomotives, sur les chemins de la vie, ils demandaient à l'existence tout ce qu'elle peut donner de jouissances, sans se préoccuper, dans leur ambition restreinte, de courir après la fortune. Voilà la faible image de la vie d'autrefois à la campagne, celle qui forma, dans le caractère de Cartier si gai et porté à l'optimisme, des plis que les soucis de la politique ne purent jamais effacer.

C'était un vrai pays de cocagne que les anciennes paroisses de la province de Québec. Partout l'hospitalité s'offrait franche et plantureuse. Un étranger entrait-il dans une maison canadienne à l'heure des repas, qu'il était aussitôt convié à s'asseoir à table et devenait le point de mire des attentions des maîtres de la maison. Que dire de l'accueil fait aux amis et aux parents! Il semblait qu'on ne put jamais trop faire pour les amuser et les gorger! On avait à coeur de les rendre heureux à chaque heure de leur séjour. Impossible de passer, en ces jours bénis, chez un Canadien sans manger ou du moins sans "prendre quelque chose". L'hospitalité se faisait parfois encombrante, tellement on tenait à combler ses hôtes d'attentions!

Et quel spectacle doux au souvenir que celui d'une bonne famille canadienne du temps jadis! Pénétrée d'idées religieuses, elle vivait dans cette paix sur l'au-delà que donne la foi à l'âme que le doute n'a pas encore effleurée. Rien ne troublait les harmonieuses relations des frères et des soeurs qui, tendrement unis, formaient autour des parents un cercle d'ardentes affections. Au milieu de ces intérieurs bénis rayonne, souriante, la figure de la mère. Quelle maîtresse femme elle fait avec sa tendresse prodiguée à tous et cependant comme donnée tout entière à chacun, tellement elle se montre partout sans cesse agissante! Elle est bien la vie et l'âme du foyer, toujours occupée des soins de la maison. Prise par le travail qu'impose une nombreuse famille, elle se multiplie des premières heures du matin jusqu'au soir où, mettant les petits au lit en les "bordant" affectueusement, cette mère si aimante leur donne une dernière caresse. Jamais elle n'oublie la recommandation qui sonne encore clair dans la mémoire des hommes qui l'ont entendue, malgré l'ombre de leur souvenir qui s'allonge: "Donne ton coeur au bon Dieu!"

A. D. DeCELLES.
("Cartier et son temps").

R. A. FOREST
Agent
487 RIVARD
Grand Cidre Mousseux
TELEPHONE ST-LOUIS 1182

COMMERCE INDUSTRIE FINANCE

UNE SEANCE TERNE

A LA BOURSE DE MONTREAL, ET UNE COTE INDECISE.—LE PACIFIQUE CANADIEN A 187. — LE BRAZILIAN MARQUE 75.—ET LE POWER COTE 230 1-4.—IN FORMATIONS SUR WALL STREET — BOURSES ETRANGERES. — LA FETE DU CIGARE. — LE COURANT ELECTRIQUE.

La nouvelle lancée que le maire Martin aurait laissé, avant son départ, un projet de règlement de la question du Tramway n'a apparemment pas affecté la Bourse. En effet, pas une seule part du Tramways and Power n'a été échangée pendant la séance de samedi matin, alors que cette valeur cotait de 44 5-8 à 44 3-4.

Au surplus, en Bourse de Montréal, le marché a été d'un calme plat. Les affaires ont été fort restreintes, et les cours ont été irréguliers.

Le Pacifique Canadien était lourd, mais il a regagne, au cours de la séance, une partie du terrain perdu. Après une ouverture à 186, il atteignait 187. Le Brazilian ouvrait à son cours de la veille, 74 1-2, pour s'avancer à 75, dès les premières transactions.

Le Power a enregistré une perte d'un quart de point à 230 1-4. Il en va de même ,mais d'une façon plus accentuée, du Laurentide qui a subi un déclin d'un point, marquant 180 1-2.

L'Iron se comportait bien à 23. Le Nova Scotia Steel a débuté en progrès à 52 3-4, est monté à 53, pour redescendre ensuite à 52.

Le Crown Reserve se traitait à 118, et le Cement à 30.

L'action MacDonald était à 10 1-4.

LA FETE DU CIGARE

Nous reproduisons, pour le bénéfice de nos lecteurs, l'appréciation que donne le "Prix Courant" sur la prochaine célébration de la fête du cigare:

"Il a été décidé de fixer au lundi 12 octobre 1914 la date de la première fête nationale du cigare qui sera également observée par tous les Etats-Unis, et dès maintenant tous ceux qui font partie de ce commerce, manufacturiers, importateurs, marchands de gros, distributeurs, voyageurs, détaillants, commis, se tiennent la main et travaillent avec enthousiasme pour la glorification du cigare.

"Des centaines d'hommes influents du commerce des Etats-Unis ont déjà promis de faire tout leur possible pour faire de cette première célébration un succès magnifique.

"Comme les manufacturiers de cigares du pays dépensent annuellement des centaines de milliers de dollars pour annoncer leurs produits dans les quotidiens, il ne fait aucun doute que les journaux se montreront libéraux dans la publicité qu'ils donneront à cette fête du cigare, d'une part parce qu'ils y trouveront un point de vue original et pittoresque et parce qu'ils désireront encourager et aider une des plus grandes industries d'Amérique dont vivent des milliers de gens.

"Les journalistes écrivent constamment des articles sur ce sujet des cigares et du tabac et l'on peut dire que la grande majorité de ceux qui lisent les journaux y prennent un intérêt particulier. Le fait que cette année la récolte de tabac de Cuba promet d'être non seulement une des plus considérables, mais aussi une des meilleures qui ait jamais poussée dans cette île, est quelque chose qui se prêtera volontiers à former la base de nouvelles et de chiffres intéressants en connection avec la fête nationale du cigare. Une des raisons pour lesquelles la fête du cigare est appelée à entrer dans une généreuse part de publicité désirable est le caractère presque universel du mouvement.

"Est-ce que le Canada y prendra part? Pourquoi pas? Le Dominion pourrait bien prendre aussi un jour pour fêter le produit d'une industrie et d'un commerce qui fait vivre et travailler tant de monde."

LE COURANT ELECTRIQUE

COMMENT L'EMPLOYER POUR RECONNAITRE LES COULEURS NATURELLES.

On vient d'inaugurer en Russie un procédé curieux, basé sur la conductivité électrique, pour distinguer les couleurs artificielles des couleurs naturelles animales ou végétales.

Les solutions aqueuses de couleurs naturelles présentent au courant électrique une résistance plusieurs fois plus plus grande que les colorants issus du goudron de houille; l'écart est encore plus considérable si l'on emploie des solutions alcooliques. Il est dès lors facile de connaitre l'origine d'un colorant quelconque.

On arrive même, parait-il, à reconnaitre l'addition de colorants artificiels aux colorants naturels, notamment dans les produits alimentaires.

PARIS ET BERLIN

Paris, 18.—La Bourse a ouvert paisible, et a fermé faible. La Rente 3% a clôturé à 82 francs 7½ centimes à terme. Le change sur Londres était de 25 francs 16½ centimes pour les chèques, et le taux privé de l'escompte de 2¾ pour cent.

* * *

Berlin, 18.—Notre place de Bourse était faible et les cours généralement plus bas. Le change sur Londres a été de 20 marks, 49½ pfennigs pour les chèques. Les disponibilités étaient à 2 pour cent et le taux privé de l'escompte de 2¼ pour cent.

BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 18. — Sur des indications de Londres, quelques déperditions appréciables ont été enregistrées dès l'ouverture du marché, aujourd'hui. L'action privilégiée Union Pacific a baissé d'un point, accompagnée de l'abandon d'importantes fractions de la part des chemins de fer New-York Central, Missouri, Kansas and Texas préférence, et Erié and Chesapeake and Ohio. Le Pacifique Canadien s'est alourdi légèrement.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fourni par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 4, rue de l'Hôpital, Montréal.

STOCKS	Dem.	Offre.	STOCKS	Dem.	Offre
Amal. Cop	69	69½	Mex. Petro	61	64
Am.Be.Sug	.....	.....	N.Yor.Cen	84½	84¾
Amer.Can.	26¼	26½	N.Y.O.& W.	.....	.....
Am.Cr.& F.	.....	.....	Norf.& We	.....	.....
Amer. Ice..	.....	.....	Nort.Pacifi	108½	109
Amer.Loco	29	29¾	New Have.	52¼	54
Am.Sm.&R	66	66¾	Pennsylva.	110	110½
Amer.Suga	.....	.....	People.Gas	.....	.....
Anaco. Mg	.....	.....	Reading...	160⅞	161⅜
At.T.& S.F	97¾	98	Rock Islan	1	1¼
Bel.& Ohi	83¼	84⅜	" Pr.	3¼	5
Bath.Steel	.....	.....	South.Pac.	95¼	95⅝
Bro.Ra. T.	20¼	20¾	South.Rail	20¾	21½
Can.Pacifi.	186¼	186¾	" Pr.	77	77
Cen.Leath.	35¾	35¾	Third Ave.	.....	.....
Ches & Ohi	45¾	46¼	Twin City.	.....	.....
Ch.M.& S P	98	98¼	Unio. Pac.	156⅜	157⅛
C.,P.& I	.....	.....	U.S.St.Cor.	59⅝	60⅜
Con. Gas	.....	.....	" Pr.	.....	.....
Del.& Hud	.....	.....	Utah Cop	.....	.....
Den.& R.G.	.....	.....	Vir. Chemi	.....	.....
" & R.G.pr	9	9½	W'n. Union	.....	.....
Det.Un. Ry	.....	.....	W'th. Elec	.....	.....
Eric. Com.	25¾	27¼	woolworth	.....	.....
Gr.Nor., pr	.....	.....	" Pr.	.....	.....
Illin.Centr.	.....	.....	.....	.....	.....
Inter-Metr.	.....	.....	.....	.....	.....
pr.	62¾	63¾	.....	.....	.....
Leh.Valley	156	156¾	.....	.....	.....
Lou.& Nas.	133¾	133¾	.....	.....	.....
Mi.S.P.& St	123	124	.....	.....	.....
M.K.& T...	10¼	11¼	.....	.....	.....
M.& Pacifih	11¼	11	.....	.....	.....

POURQUOI?
Souffrir de la chaleur
Quand vous pouvez vous sentir frais et confortables dans un de NOS HABITS HOME SPON que nous offrons à $12.50.
Nous garantissons que nos habits faits sur mesure et "Prêts à Porter", donneront satisfaction.
McCOMBER & CUMMINGS
373 rue Saint-Paul
ANGLE SAINT-SULPICE

Visitez le Pavillon de Danse au
PARC DOMINION
LE MOTORDROME.
LE CIRQUE HIPPODROME.
LES ABEILLES DRESSEES DU Prof. BARRET.
LA CREATION.
LA FANFARE VAN DER MEERSCHEN.
LE JARDIN ZOOLOGIQUE AMBULANT.
ADMISSION AU PARC 10 sous

GRANDE OUVERTURE PARC KING EDWARD
(Ile Gros Bois)
KING EDWARD PARK & AMUSEMENT Co.
LES BATEAUX PARTENT DU PIED DE LA RUE PIE IX, Maisonneuve, à toutes les heures à partir de 8 heures A.M.
Le dernier bateau partira de l'Ile Gros Bois à 9 heures P.M. (voyez les annonces LUNDI, pour les changements d'horaire et de quai).

Parc Sohmer
OUVERT TOUS LES JOURS (à 3 et 8 p.m.)
Attractions variées. La bande sur la terrasse tous les soirs.
ADMISSION, 10c
Enfants matinées de semaine 5c.

HOTEL RIENDEAU LIMITEE
Wilf. Gervais, Prés.-Trés., P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec.
Le rendez-vous des Canadiens-français
En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
SERVICE DE PREMIERE CLASSE
58 ET 60, PLACE JACQUES-CARTIER. MONTREAL

PIE X ET LE VIEUX CURE

Un joli mot de Pie X.

Lors de l'audience accordée, ces jours derniers, par le Pape à M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, à l'occasion de la reprise des relations entre le Saint-Siège et le gouvernement serbe, Pie X eut un mot et un geste des plus jolis.

Comme le cardinal Merry del Val présentait au Saint-Père le curé de Taggia, petite commune de la frontière italienne, lequel avait pris part aux négociations, Pie X s'écria :

—Je suis heureux de vous voir, vous aussi, monsignore.

Le brave curé rougit, puis il balbutia d'une voix tremblante :

—Votre Sainteté m'honore trop... Je ne suis pas monsignore, mais modeste curé de Taggia.

La physionomie du Saint-Père s'éclaira d'un sourire affectueux. Et avec une fine bonhomie, Pie X reprit :

—Nous vous avons appelé monsignore, mon fils ; il faut bien que vous le soyez puisqu'il est interdit au Pape de se tromper.

Se tournant du côté du cardinal Merry del Val, le Pape ajouta :

—Son Eminence Merry del Val voudra donc faire le nécessaire pour que, dès aujourd'hui, ce titre soit acquis au curé de Taggia.

Le nouveau prélat domestique du Pape est au surplus un ecclésiastique des plus distingués, érudit, savant et jurisconsulte consommé. Il a fait ses premières études au séminaire de Nice.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

SOMMAIRE DU NUMERO DU 4 JUILLET.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTERAIRE.

Henri Welschinger, de l'Académie des sciences morales et politiques: L'Abbé Edgeworth et Louis XVI.

Enquête de "La Revue Hebdomadaire":

XXX: Les Témoignages de l'expérience (X).

Albert Erlande: La Rose des vents (I).

Pierre Magne: Notes et Souvenirs publiés par son petit-fils, M. Napoléon Magne) (III) (fin).

Louis Deyrieux: Poésie.

Fernand Vallon: Le Grandval et ses hôtes.

René Villard: Manifestations de suffragettes à Londres. (Récit d'un témoin).

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS est donné au public que, en vertu de la première partie du Chapitre 79, des Statuts Revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été émis, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des Lettres Patentes en date du 7e jour de juillet 1914, constituant en corporation JOSEPH ARTHUR GUILBAULT et HENRY VALENTINE, tous deux entrepreneurs peintres, AVILA RAYMOND, marchand, JEAN-BAPTISTE GRATTON, commis, et JOSEPH EMILE GILL, ingénieur civil, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes :

(a) Faire les opérations d'entrepreneurs et de constructeurs en général, et demander, obtenir, passer et exécuter des contrats, conventions ou arrangements de toutes sortes avec d'autres personnes ou compagnies, corporations publiques ou privées, pour l'érection, la construction, l'altération, la démolition, la décoration, l'entretien, l'ameublement, l'installation, l'amélioration, le développement et la régie des bâtiments et de constructions de tous genres ; et exercer toutes et chacune des industries ci-dessous, savoir : — de peintres-décorateurs, de manufacturiers, marchands et commerçants de peinture, de tapisserie, de glaces et de verres, de fabricants de brique, de tuile et de terre cuite ;

(b) Manufacturer, produire, acheter et vendre de la chaux, du ciment, de l'asphalte, du plâtre, du sable, de l'amiante ; acquérir, exploiter et vendre des carrières de pierre, de granit, des lits de sable et des fosses à gravier ; acheter, vendre manufacturer et préparer le fer, l'amiante, le bois sous toutes ses formes, acquérir et posséder des limites à bois et exploiter des moulins à scie ;

(c) Entreprendre et faire exécuter des travaux de pavage, de macadamisage de rues, ruelles, routes et chemins, produire, acheter et vendre des matériaux servant à telles confections de travaux ;

(d) Agir en qualité de représentants d'autres personnes ou compagnies pour l'exécution, achèvement et entretien de travaux de tous genres ;

(e) Acheter, prendre à bail ou autrement acquérir et exploiter des forces hydrauliques et électriques, aqueducs et moulins et toutes sortes de biens, meubles et immeubles, pour les fins de la compagnie, et en disposer par vente, bail, échange ou de toute autre manière à l'avantage de la compagnie ;

(f) Demander, acheter, ou autrement acquérir et posséder, utiliser, exploiter et vendre, céder, louer ou autrement disposer de tous brevets d'invention, perfectionnement, procédés, marques de commerce concernant les affaires et les entreprises de la compagnie ;

(g) Aider au moyen d'avances ou autrement à la construction et à l'amélioration et à l'entretien des chemins, rues, ruelles, égouts, et autres améliorations des propriétés de la compagnie ; prendre et maintenir des hypothèques, garanties ou autres privilèges pour assurer le paiement de toutes propriétés vendues par la compagnie ou de tous travaux exécutés par elle ou de tous montants dûs à la compagnie ;

(h) Avec l'approbation des actionnaires, rémunérer, soit en deniers comptants ou en actions acquittées ou partiellement acquittées de la compagnie, toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre, en plaçant, en aidant à placer les actions de la compagnie, ou au sujet de sa constitution en corporation, de sa formation, organisation, ou promotion, ou de la conduite de ses affaires et pour tous autres services ;

(i) Acquérir, prendre à son nom et exercer comme industrie active le commerce aujourd'hui exercé en la cité de Montréal par la société en nom collectif "VALENTINE & GUILBAULT", avec tout son actif et clientèle et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées et non-cotisables du capital-actions de la compagnie constituée par la présente charte ;

(j) Vendre ou disposer de l'entreprise de la compagnie ou toute partie de cette entreprise pour la compensation que la compagnie jugera satisfaisante et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie ;

(k) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter, prendre ou acquérir par souscription originale ou autrement, et détenir, vendre ou autrement céder des actions, débentures et obligations d'autres compagnies dont le but est semblable en tout ou en partie à celui de cette compagnie ou dans toute autre compagnie qui exerce un commerce ou industrie de façon à être avantageux, directement ou indirectement à la présente compagnie ;

(l) Faire tous et aucun des actes ci-dessus en qualité de principaux, d'agents ou autrement et soit seuls ou conjointement avec d'autres ;

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "VALENTINE & GUILBAULT LIMITEE", avec un capital-actions de $45,000, divisé en 450 actions de $100 chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite Compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, le huitième jour de juillet 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

DUSSAULT, MERCIER & DUPUIS,
Procureurs des requérants.

CAFE DES IMMEUBLES LIMITEE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du huit juin 1914, constituant en corporation MM. Wilfrid Pepin, agent d'immeubles ; Victor Bourdeau, menuisier ; Joseph Bourdeau, charretier ; Pierre Dumas, laitier, et Aimé Bourdeau, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Faire en général et dans toutes ses branches les affaires d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et toutes autres affaires qui peuvent être connexes en rapport ou accessoires à icelles, tel que chaises pour le cirage des chaussures, boutiques de barbier, salle de billard et de pool, dépôts de journaux et de revues, magasins de cigares et de tabac ;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement, de toute personne, société ou compagnie, comme affaire ou opération ou autrement, tout fonds de commerce de restaurant ou d'hôtel et exploiter tel commerce avec ou sans les terrains et bâtisses employés ou destinés à son exploitation, et de les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie ;

Acheter ou acquérir autrement, ou posséder par bail ou autre titre, tout immeuble qui peut être jugé nécessaire aux objets pour lesquels la compagnie est incorporée, et payer pour telles acquisitions ou possessions en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie ;

Vendre, échanger, louer tous ou aucun de ses meubles et immeubles ou en disposer autrement ;

Hypothéquer ses immeubles, engager ses meubles et emprunter de l'argent sur garantie d'iceux ;

Construire, maintenir et exploiter, sur tous terrains acquis ou possédés par la compagnie, des hôtels, restaurants et autres bâtisses qui peuvent être jugés nécessaires pour l'exploitation des susdites entreprises ;

Acheter, acquérir, posséder, vendre, céder et transporter des actions, débentures et toutes autres garanties d'aucune autre compagnie ou corporation engagée dans les affaires que cette compagnie est autorisée à faire, ou faisant toutes affaires capables d'être conduites pour le bénéfice de cette compagnie ;

Faire et exécuter tous les autres actes et objets qui peuvent être utiles ou paraître avantageux à l'exploitation des susdites entreprises, sous le nom de "Café des Immeubles Limitée", avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce huitième jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
2671 Sous-secrétaire de la province.

INTERNATIONAL TRAVELLERS ACCOMODATION, LIMITED.

Avis est donné au public que, en vertu de la première partie du Chapitre 79 des Statuts Refondus du Canada, 1906, désigné sous le nom de la "Loi des Compagnies", il a été émis sous le sceau du secrétaire du Canada, des lettres patentes en date du vingt-sixième jour de mai 1914, constituant en corporation Joseph Daigneault, restaurateur, Raoul Payette, agent d'immeubles, Narcisse Beaudry, hôtelier, Edouard Bachand, agent, et Anthime Dalbec, commerçant, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes :

(A) Exercer la totalité ou une partie de l'industrie de cabaretiers, hôteliers, restaurateurs, aubergistes, taverniers, tabacconistes, marchands de vins ou de spiritueux ;

(B) Construire, bâtir, prendre ou louer ou acquérir autrement tous hôtels, restaurants, auberges, les payer en argent ou en parts de la Compagnie ;

(C) Acquérir par achat ou autrement toutes propriétés mobilières ou immobilières, libertés ou autres privilèges qui seront nécessaires pour les fins de la Compagnie ;

(D) Payer pour tous services rendus à la Compagnie, et pour tous privilèges et droits acquis par la Compagnie de telle manière qu'il sera jugé convenable, et en particulier pour des actions ou valeurs de la Compagnie créditées comme complètement acquittées ou non ;

(E) Faire généralement tous commerces et toutes transactions propres à remplir les fins de la Compagnie en autant que ce ne sera pas en contravention avec aucun règlement municipal, provincial ou fédéral ;

(F) S'associer ou s'unir à toutes industries de même nature ;

(G) Ériger, construire, acheter, prendre à louage ou autrement acquérir, équiper, fournir, remodeler, façonner, louer et entretenir des hôtels, clubs, tavernes, salles de rafraîchissements, maisons où l'on loue des appartements publics, endroits de commerce pour les vins, spiritueux et bières brasseries, restaurants, buanderies, jardins, ateliers, bureaux, garages, étables et places d'amusement et de récréation ;

(H) Demander ou souscrire, accepter, tenir et disposer de toutes actions, débentures ou valeurs de toutes compagnies ou corporations semblables.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "International Travellers Accomodation, Limited", avec un capital-actions de $25,000, divisé en deux cent cinquante actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite Compagnie sera en la cité de Montréal dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, le vingt-sixième jour de mai 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

EMILE BEAUCHAMP,
Procureur des requérants.

CHARLEMAGNE REALTY

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du cinq juin 1914, constituant en corporation MM. Henri Vézina, menuisier ; Olivier Séguin, constable ; Edmond Saint-Pierre, tailleur ; Louis-Edouard Hubert, agent ; Charles-Edouard Jacquest, bourgeois, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Acquérir, détenir, posséder, vendre, transférer, échanger, louer ou aliéner autrement toute espèce de biens immobiliers ;

Agir comme agent d'immeubles et agent financier ;

S'unir ou se fusionner avec toute autre compagnie dont le but est en tout ou en partie semblable à celui de la présente compagnie, céder la propriété et l'entreprise de la compagnie ou de toute autre partie d'icelle pour la considération jugée bonne par elle, et en particulier pour des actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie ;

Acquérer toute entreprise semblable en totalité ou en partie à celle de la compagnie, ainsi que son actif et clientèle, ses privilèges et biens de toutes sortes, et les payer en deniers comptant, en actions ou obligations de la compagnie, ou autrement ;

Faire toutes autres choses se rattachant à tous ces objets ou fins ou propres à les faire atteindre ;

Emprunter de l'argent à tel taux d'intérêt qui pourra être convenu, avec plein pouvoir de garantir tels emprunts par toutes actions, obligations ou autre valeur appartenant à la compagnie ;

La compagnie pourra exercer l'un ou plus des pouvoirs ci-dessus énumérés

A MONTRÉAL, DANS LES BANLIEUES ET LA PROVINCE.

DERNIÈRES NOUVELLES DU SAMEDI

DE NOS REPORTERS, DE NOS CORRESPONDANTS ET DES AGENCES

AU CANADA ET A L'ÉTRANGER

FILS SPÉCIAUX : Ottawa et Québec

LA VILLE EST BIEN COTEE

LES OBLIGATIONS MUNICIPALES FONT PRIME A NEW-YORK ET A LONDRES. — L'EMPRUNT POSSIBLE DE $7,300,000 PEUT ETRE RETARDE SANS PREJUDICE POUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE. — CINQ MILLIONS DE DOLLARS EN MAINS. — M. HEBERT CONFOND LES PESSIMISTES.

A l'instar du grand optimiste Pangloss, M. le commissaire Hébert nous assure que tout est pour le mieux dans la meilleure des administrations financières municipales. Et à l'appui de son assertion, M. Hébert nous annonce, pour confondre ceux qui prétendent que les affaires de Concordia sont dans le marasme, que les obligations de $730,000 de la ville vendues récemment à 98.05 à Montréal ont été négociées à prime, à New-York, soit 101.25 et que samedi elles étaient à 101.50 à Londres.

—C'est une éclatante preuve, dit M. Hébert, que la ville a un excellent crédit.

Pour démontrer mieux l'état magnifique des finances de la ville, M. Hébert nous montre que la ville a encore cinq millions de dollars en mains, dont 2 millions appropriés mais non dépensés et 3 millions comme fonds de roulement.

—La ville peut ainsi continuer ses affaires sans avoir besoin des $7,300,000 d'emprunts dont elle a le pouvoir de négocier. Nous avons, il est vrai, plus de $5,000,000 d'appropriés mais cela n'est pas payé et avec cette seule source nous économisons près de mille dollars d'intérêts par jour.

LES MINISTRES A SOREL

LA FOULE RESTE FROIDE : LES MINISTRES PARLENT BEAUCOUP ET NE DISENT RIEN.

On nous téléphone de Sorel: "A l'arrivée des ministres à bord du *Lady Grey*, un certain nombre de remorqueurs sont allés au-devant d'eux (comme tout bon bateau du gouvernement qui le respecte) et ont sifflé, sans ironie, en leur honneur. Au quai, quelques centaines de personnes étaient venues, avec des figures curieuses, examiner les binettes officielles. Quelques-unes ont même battu des mains pour les applaudir, mais malgré la chaleur la foule est restée froide, ce qui est signe d'endurance.

Au Parc Royal, où a lieu l'assemblée, il y avait une assistance plus nombreuse qu'au débarcadère: dix mille hommes, a dit M. Louis-Philippe Pelletier; quinze cents, en réalité. De déclarations point; des redites, en masse. M. Pelletier qui est seul autorisé à parler au nom du gouvernement, semble-t-il, a cependant assuré que celui-ci allait faire tous ses efforts — on sait ce qu'ils valent — pour empêcher les ouvriers roumains et italiens de venir faire concurrence aux ouvriers canadiens, en restreignant autant que possible l'immigration de l'Europe occidentale et septentrionale.

M. Pelletier appelle la question du 65ième une question de détail— il va de soi, puisque c'est une question d'honneur.

M. Coderre, qui saigne de la bouche par suite d'un accident, a déclaré de nouveau qu'il lui avait fallu du dévouement pour accepter le portefeuille de M. Monk; notez qu'il n'en a eu qu'une partie. Zuge un peu s'il l'avait eu tout entier!

Quant à M. Nantel, il s'obstine à dire qu'il est resté dans le cabinet par la faute de M. Monk à qui il n'a fait qu'obéir. Il aurait peut-être mieux valu obéir à ses engagements!

La foule a écouté perrorer ces messieurs, sans mot dire. On n'a pas applaudi, sauf dans un petit cercle: la claque.

PANAMA OUVERT AU COMMERCE

LE CELEBRE CANAL LIVRERA PASSAGE AUX PREMIERS NAVIRES MARCHANDS AVANT LA FIN DE JUILLET — GOETHELS ET WASHINGTON.

(Service de la Presse Associée)

New-York, 18. — D'après Frederick Alcock, gérant général de la Steam Navigation Company, le canal de Panama sera prêt pour la navigation marchande avant ou, au plus tard, le 31 juillet. M. Alcock, qui arrive de Colon, a ajouté que le gouverneur Goethels écrirait probablement officiellement au gouvernement de Washington dans ce sens d'ici quelques jours. "D'après les renseignements que je tiens du colonel Goethels lui-même, dit M. Alcock, on annoncera que le canal sera prêt à recevoir les plus gros navires marchands avant la fin du mois."

QUAND ON EST GALANT

Un individu à la mine patibulaire comparaissait samedi devant le Recorder, pour vagabondage.

—Il trainait, fit l'agent qui l'avait arrêté, un pochard et se disait agent de police.

—J'va vous dire, explique le prévenu, j'avais rencontré un homme saoul et je voulais l'éloigner de peur qu'il insulte les dames.

—Où ça?

—En face du refuge de l'Armée du Salut.

—Dix piastres ou un mois.

Et voilà où mène la galanterie.

ULIVI EST DISPARU

(Service de la Presse Associée)

Rome, 18. — Signor Ulivi, l'inventeur d'un appareil avec lequel il peut, grâce aux rayons ultra-violets, faire exploser à distance des bombes et des mines, devait tenter une expérience hier, à Florence. Mais il avait disparu jeudi avec sa fiancée, la fille de l'amiral Fornari. La jeune fille télégraphia de Cologne que son père défendait le mariage jusqu'au moment où les expériences de Ulivi réussiraient. L'amiral Fornari poursuivra Ulivi pour rapt.

ECLAIREZ VOS BICYCLETTES

UNE DIZAINE DE JEUNES GENS DEVANT LE RECORDER. — UN D'EUX SE FAIT LAVER LA TETE.

Une dizaine de jeunes gens arrêtés vendredi soir pour avoir circulé, en bicyclette, dans les différentes rues de la ville, sans lampes, comparaissaient samedi, devant le recorder Semple, qui, tenant compte du fait que c'était là leur premier délit, les renvoya sur une sentence suspendue.

Un d'entre eux cependant, qui semblait s'amuser beaucoup à la barre des accusés, attrapa un savon qui n'avait rien de Castille. Le Recorder l'interpella:

—Vous, le jeune aux gants gris, vous m'avez l'air très intelligent, vous trouvez cela très drôle d'être arrêté et amené devant la cour du Recorder, vous pensez que c'est une bonne farce, eh bien! savez-vous que je pourrais vous condamner à $40 d'amende ou deux mois de prison?

Le rieur devint jaune devant la perspective d'un séjour à Bordeaux, et s'en alla l'air beaucoup moins finaud qu'il n'avait à son entrée.

LE FAROUCHE GAL OROZCO

JAMAIS IL NE SE SOUMETTRA AUX CONSTITUTIONNALISTES.

(Service de la Presse Associée.)

El Paso, Texas, 18.—Le général Villa a été prévenu, hier soir, que le général Pascula Orozco, chef des réguliers fédérés, a déserté la garnison de Huerta, à San Luis Potosi, emmenant avec lui sa brigade de quatre mille hommes. On dit que Orozco s'est enfui dans les montagnes, déclarant que jamais il ne se soumettrait aux constitutionnalistes.

Après Huerta, Orozco est probablement l'homme le plus détesté des constitutionnalistes, comme il a été le premier des chefs de Madero à se tourner contre lui. Les soldats qu'il a conduits à la révolution n'ont jamais reçu quartier quand ils ont été faits prisonniers par les constitutionnalistes.

UN COCHER BIEN PUNI

Un cocher de fiacre a appris à ses dépens, en cour du Recorder, samedi, qu'on ne pouvait impunément exploiter un client, fût-il un ami. Un nommé D. était traduit, à la demande d'un jehu, sous l'inculpation d'avoir refusé de lui payer sa course, soit $2.50.

—Je ne pensais pas qu'il me chargerait quelque chose, explique l'inculpé, c'est un ami et nous avons passé la veillée à boire ensemble.

—Où l'avez-vous mené ? demande le recorder Semple au cocher.

Le plaignant refait l'itinéraire.

—Et puis ensuite, dans une maison borgne, je suppose ?

—Oui.

—Acquitté, alors.

LA QUESTION DES ILES HEBRIDES

Paris, 18. — La question de l'abandon des îles Hébrides est redevenue d'actualité. Les partisans de la paix universelle en profitent, pour formuler un projet qui permettrait l'échange des colonies isolées possédées par les puissances, non seulement dans l'océan Pacifique, mais encore en Asie, en Afrique et même en Amérique. Le gouvernement des îles Hébrides, qu'administrent des fonctionnaires anglais et français, en vertu d'une entente conclue au mois d'octobre 1906, ne donne pas satisfaction. Une commission anglo-française vient d'être formée. On parle d'agrandir le cadre de ses pouvoirs et de la charger de remanier la carte des diverses colonies. Ce projet avantageux au point de vue du commerce, ne laisserait pas de promouvoir les intérêts de la paix, en écartant des causes de guerre. Ainsi l'annexion à l'Inde des petites possessions françaises serait avantageuse à l'Angleterre. Celle de la Gambie à la Sénégambie française le serait également à la France.

LA GREVE EVITEE

LES EMPLOYES DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST ACCEPTENT L'ARBITRAGE. — LES COMPAGNIES SONT PRETES A DE NOUVELLES CONCESSIONS.

Chicago, 18. — Le danger d'une grève des employés des chemins de fer de l'Ouest semble être dissipé. Les représentants des ouvriers ont accepté une offre de médiation par Williams Chambers, président du bureau fédéral de médiation et de conciliation. La première séance du bureau aura lieu le 20 juillet.

L'offre d'arbitrage faite par M. Chambers est le résultat d'une demande faite par A. W. Trenholm, président du comité des gérants généraux. Cette demande a été faite, malgré l'avis formel que les employés n'admettaient pas d'arbitrage.

Les gérants des chemins de fer ont déclaré, hier, qu'ils n'ont pas refusé de consentir à de nouvelles concessions.

M. Carter disait, hier soir, que l'*accusation de refus avait été le résultat* de l'interprétation donnée aux concessions faites par les chemins de fer, et n'a pas eu pour cause le mépris des conclusions du bureau d'arbitrage. Il dit, aussi, que cette accusation visait plutôt les chemins de fer de l'Est que ceux de l'Ouest.

"Les conclusions du bureau d'arbitrage ne sont pas impératives, dit-il, et les chemins de fer ont eu l'occasion de les interpréter, cette interprétation n'a pas été admise par les employés."

POUR ETRE REGRATTIER

IL NE SUFFIT PAS DE PAYER UNE LICENCE, MAIS IL FAUT AUSSI UN CERTIFICAT DU CHEF DE POLICE.

Si jamais vous vous proposez d'embrasser la carrière de regrattier, n'oubliez pas avant de vous lancer dans le commerce de seconde-main, de seconde tête, de second-pied et d'un tas d'autres secondes choses, de vous munir d'une permission du chef de police si vous voulez avoir une licence. Pour ne pas avoir ainsi obtenu un certificat du chef de police, Louis Raminsky qui demandait un "mandamus" contre la ville pour la forcer à lui donner une licence, a vu samedi sa motion renvoyer avec dépens, par le juge Archer.

CHINOIS DESERTEUR

D'SPARU D'UN NAVIRE DEPUIS [illegible] IL EST RETROUVE RUE ONTARIO. — IMPOT DE $500.

Les agents de l'immigration ont rejoint, samedi, un Chinois, Ah Tong, qui avait réussi à s'introduire au pays sans payer l'impôt requis sur les jaunes. Matelot sur le paquebot " Hochelaga ", il disparut alors que ce navire était dans le port de Montréal, en 1912, et malgré d'actives recherches, on ne put le retrouver dans le temps. De ce fait, les propriétaires de l'" Hochelaga " durent déposer $500, somme égale à l'impôt sur les Chinois. Par hasard, des agents retrouvèrent enfin le déserteur, samedi, établi comme buandier, rue Ontario. Malheureusement, on croit que le délit, qui est sommaire, est maintenant prescrit. On enquêtera et il se peut fort que le fils de la Céleste république retourne à son blanchissage.

ENFANTS BATTUS COMME DES CHIENS

UN PERE DENATURE, SOUS PRETEXTE QUE SES DEUX GARCONNETS SONT INCORRIGIBLES, LES BAT A COUPS DE FOUET.

Deux garçonnets, traduits, ces jours derniers, devant la cour des Jeunes délinquants, racontèrent au juge Choquet que leur père les battait à coups de fouet, et le magistrat ordonna l'arrestation de l'être inhumain. Celui-ci, un nommé Lazare Saint-Pierre, domicilié 320, rue Atwater, fut amené devant le Recorder, samedi, et admit sa culpabilité. Il déclara, comme excuse, que ses deux petits garçons, âgés respectivement de 12 et 14 ans, étaient incorrigibles.

Le Recorder renvoya le père dénaturé chez lui, ajournant la sentence jusqu'au 1er août ; d'ici là, une enquête sérieuse sera faite.

PETITE RECOLTE

MAIS LES FERMIERS SERONT BIEN PAYES QUAND MEME.

(Service de la Presse Associée)

Saskatoon, Sask., 18. — Le correspondant de l'Ouest de Broomhall exprime l'opinion que la récolte dans la Saskatchewan sera soixante pour cent de la normale, mais il croit que les prix payés aux fermiers seront plus élevés que depuis deux ou trois ans.

LE VRAI COUPABLE

Un charretier amené devant le recorder Semple, samedi, pour avoir conduit un cheval blessé, a été acquitté et le tribunal a ordonné qu'un mandat soit pris contre le patron du prévenu.

—C'est lui, a dit M. Semple, le véritable coupable, et c'est lui qui doit être puni.

LA PAIX A TOUT PRIX

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS FAIT DES DEMARCHES AUPRES DE CARRANZA ET DE ZAPATA POUR QU'ILS N'ABUSENT PAS DE LEUR TRIOMPHE — CE QU'ON DIT A WASHINGTON.

(Service de la Presse Associée)

Washington, 18. — Les efforts que l'on fait pour rétablir la paix au Mexique ont été redoublés aujourd'hui par les fonctionnaires de l'administration. Ils étaient en communication directe avec Carranza, le chef victorieux des constitutionnalistes, le priant de proclamer l'amnistie générale pour tous les prisonniers politiques, et en communication directe en outre avec Zapata, le rebelle du sud, dont les troupes ont fréquemment apparu presque aux portes de la capitale. On est en train de faire réussir les négociations de la paix et d'obtenir le transport paisible du pouvoir de Francisco Cabajal, successeur de Huerta, aux constitutionnalistes. Un rapport annonce que le rebelle du sud demande que Cabajal démissionne dans les trois jours, pour empêcher la marche en avant vers la capitale.

Par l'entremise de John R. Silman, le représentant personnel du président Wilson auprès de Carranza, le chef constitutionnaliste a été pressé de profiter de son triomphe de manière paisible, d'éviter les excès lors de l'entrée de son armée à Mexico, et déclarer l'amnistie pour les troupes qui ont combattu les armées du nord, et de reconnaître les droits des ordres religieux et des étrangers.

On ne sait encore si Carranza se rendra à toutes ces conditions, mais le président et ses ministres sont pleins d'espoir et prédisent la restauration de la paix au Mexique d'ici deux semaines.

LE COMMERCE ETRANGER AU CANADA

Après *Notre Commerce à l'Etranger*, si nous parlions un peu du *Commerce Etranger au Canada*?... Nous citerons, à propos de l'importation allemande en notre pays, un intéressant article de la *Vossische Zeitung*, de mai dernier,—convaincu que, loin de nous tenir rigueur de passer la parole à des spécialistes, on nous en saura plutôt gré.—Ch. D.

* * *

Les rapports de l'Allemagne et du Canada en matière de politique commerciale se sont quelque peu améliorés en 1910, à la fin de la guerre des tarifs. Ils ne sont cependant pas encore aujourd'hui satisfaisants. Avant tout, c'est notre industrie indigène, par exemple l'industrie de la soie, qui se trouve dans une situation défavorable par rapport à celle d'autres Etats (France, Autriche-Hongrie, Suisse, Japon, etc...) qui jouissent de la clause de la nation la plus favorisée.

L'importation allemande au Canada s'étend sur de nombreux produits fabriqués, en particulier les chapeaux de toute espèce, brosse et balais, boutons, voitures, horlogerie, dentelles, bas, chaussettes et autres marchandises de coton, aniline, potasse, articles de porcelaine, articles de fantaisie, jouets, rubans, fourrures brutes ou partiellement travaillées, verrerie, articles de caoutchouc et de gutta-percha, peaux et cuirs, objets d'or et d'argent, quincaillerie, roues pour chemins de fer, tuyaux, fil de fer, lampes, instruments de musique, papier, sucre, effets d'habillement.

En premier lieu c'est notre industrie textile qui est intéressée à trouver des débouchés nouveaux, l'accès des anciens lui étant rendue plus difficile soit par la hausse des tarifs, soit par l'application chicanière des prescriptions douanières.

Précédemment, dans l'exportation allemande au Canada, la part principale a été prise par le fer, les fils galvanisés, les roues de wawons et la quincaillerie fine. Or, l'industrie allemande du fer et de l'acier a été tellement éprouvée dans la politique douanière du Canada qu'à partir de 1905 les produits cités plus haut ne sont plus signalés dans l'exportation vers le Canada. L'industrie canadienne a d'ailleurs réalisé d'énormes progrès dans la dernière décade. Les produits en fer qui ne sont pas fabriqués sur place viennent en partie d'Angleterre, mais surtout des Etats-Unis. Ceux-ci sont d'ailleurs les principaux fournisseurs pour les automobiles, locomobiles, machines. En revanche, l'industrie canadienne du fer fabrique en grande quantité des machines et outils agricoles. Ces derniers sont même importés aux Etats-Unis. Quant aux produits à importer du Canada en Allemagne, ce sont surtout les pommes, l'asbeste, les étoffes de coton, les planches, les céréales, froment, farine de froment, son, graisse, homard en boites, saumons, foins, graine de trèfle, huiles et tourteaux. Les machines canadiennes pénètrent chez nous à des tarifs aussi bas que les machines anglaises ou américaines. Cependant l'Allemagne aurait toute cause de traiter le Canada d'une façon moins favorable. On atteindrait ainsi la construction canadienne des machines; le marché allemand lui serait fermé d'un seul coup et elle perdrait ainsi un débouché annuel de plusieurs millions de marks.

Bien que les relations commerciales entre l'Allemagne et le Canada soient en voie d'amélioration, elles accuseraient des chiffres tout différents si l'Allemagne ne se trouvait pas dans une situation de défaveur par rapport à une quantité d'autres pays. Il faut remplacer le provisoire actuel aussi tôt que possible par un accord définitif.

* * *

Pour donner une idée de l'importance de notre commerce avec l'Allemagne, mettons le chiffre de nos affaires (importations et exportations) avec l'Empire teuton en regard de celui de nos échanges avec les autres grands pays.

Ces statistiques, que nous empruntons à l'excellente revue *la Canadienne*, nous permettent de nous rendre compte, d'un coup d'oeil, de l'état de notre commerce à l'étranger et du commerce étranger en notre pays:

Chiffres des 10 mois terminés au 30 janvier 1914

	10 mois 1913-14
Royaume-Uni:	
Importations au Canada	$130,193,138
Exportation	227,872,905
Etats-Unis:	
Importation	352,473,506
Exportation	162,476,312
France:	
Importation	12,060,984
Exportation	3,200,415
Allemagne:	
Importation	12,595,892
Exportation	3,682,512
Commerce total:	
Importation	540,097,179
Exportation	418,568,734

ASSAILLI PUIS ARRETE

UN JEUNE HOMME ATTRAPE UNE DEGELEE, PERD CONNAISSANCE; LES CURIEUX ACCOURENT ET ON L'APPREHENDE POUR AVOIR... CAUSE UN RASSEMBLEMENT.

Attraper une dégeler sans riposter et se voir arrêter sous l'accusation d'avoir causé un rassemblement, voilà une aventure des moins agréables.

C'est celle d'un jeune homme qui comparaissait samedi, devant le recorder Semple, en compagnie de son agresseur. Ce dernier avoua sa culpabilité pendant que l'autre jurait de son innocence. L'agresseur s'expliqua:

—J'avais pris un petit coup avec mon ami — l'autre prévenu — quand à la suite d'une remarque désobligeante qu'il me fit, je lui flanquai des coups de poing, puis la police survint.

—C'est vrai, fit le brave agent, il avait même frappé si fort que l'autre avait perdu connaissance.

—Avait-il frappé lui aussi?

—Non, c'est l'autre.

—Pourquoi l'avez - vous arrêté, alors?

—Parce qu'il causait un rassemblement...

Le recorder haussa les épaules, acquitta séance tenante la victime et condamna l'agresseur aux frais.

LA RUSSIE MATERNELLE

ELLE VA CESSER DE PERSECUTER CEUX DE SES MILLIONS DE SUJETS QUI EMIGRENT A L'ETRANGER — LA SUPRESSION DE L'AMENDE POUR LE CAS DE NON-RESIDENCE.

(Service de la Presse Associée)

Saint-Pétersbourg, Russie, 18. — La Russie est à la veille de légitimer l'immigration de ses millions de surplus dans d'autres pays que ceux de l'Europe, et le ministère du commerce a soumis, aujourd'hui, au cabinet un projet de loi pour abroger les pénalités infligées jusqu'ici contre l'émigration non-autorisée.

Dans le preambule le projet de loi fait spécialement allusion à 28,00 émigrants de Russie en Amérique l'année dernière et aussi au fait que 50,000,000 de dollars ont été remis à la Russie l'année dernière par des sujet russes qui se sont établis de l'autre côté de l'Atlantique.

Au lieu des coûteux passeports qui étaient indispensables jusqu'ici à tous ceux qui voulaient quitter la Russie on accordera des permis pour la somme modique de dix sous seulement à l'avenir. L'amende de $7.50 imposée jusqu'ici pour ceux qui ont été absents plus d'une demi-année sera abolie.

Le projet de loi pourvoit à l'établissement d'un fonds de secours pour protéger les émigrants russes dans les ports russes et à l'étranger et la formation d'une commission spéciale pour défendre leurs intérêts en dehors des frontières.

A LA RECHERCHE DU "COOPER"

LES AVISOS DU GOUVERNEMENT NE PEUVENT LOCALISER LE VOILIER — L'EQUIPAGE SAIN ET SAUF.

(Service de la Presse Associée)

Newport, R. I., 18. — Les avisos du ministère du revenu qui sont allés à la rescousse du voilier *T. W. Cooper*, échoué à l'ouest de la Pointe Judith, ont été incapables de se rendre compte de la position du navire pendant la nuit à cause du brouillard. L'équipage a gagné le rivage en marchant dans l'eau basse hier soir. On dit que le voilier est à flot et ne prend pas l'eau. Les avisos ont continué leurs recherches aujourd'hui. Le *Cooper* venait de New-Haven, Connecticut, et se dirigeait sur Saint-Jean, N. B. Il a perdu sa route dans le brouillard.

TENTATIVE DE VOL A L'EGLISE S.- JEAN.BAPTISTE

UN INDIVIDU EST ARRETE DANS CE TEMPLE AU MOMENT OU IL S'APPRETAIT A CAMBRIOLER UN TRONC.

Un individu du nom de Joseph Belleau, 40 ans, domicilié au No 500 Drolet, a été arrêté dans l'église Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel, vendredi soir, où, croit-on, il allait faire tout autre chose que sa prière. Surpris, allègue-t-on, au moment où il allait d'un geste leste faire sauter la serrure d'un tronc, il fut aussitôt mis en état d'arrestation par deux agents mandés en toute hâte.

L'inculpé a comparu samedi matin, devant le magistrat Saint-Cyr et a protesté de son innocence. La plainte déposée contre lui a été signée par M. l'abbé Hector Quesnel de Saint-Jean-Baptiste. Une enquête sur cette prétendue tentative de vol sacrilège, sera tenue vendredi prochain.

L'AVIATEUR LANDRY

Québec, 18.—L'aviateur J. M. Landry, qui vient de décrocher son diplôme à l'école Blériot, et qui ramène au pays un magnifique monoplan avec lequel il fera des envolées dans toutes les parties du continent, est arrivé d'Europe, hier soir, par le " Victorian ". M. Landry, que l'on peut considérer comme le premier aviateur canadien, a obtenu de grands succès à Paris.

Un Québecois, M. Gelinas, qui est encore à Paris, écrit qu'il l'a vu s'élever jusqu'à deux mille pieds et qu'à cette hauteur, l'aviateur canadien a arrêté son moteur et est descendu en vol plané, ses virages ayant la sûreté d'un aviateur de grande expérience.

Le Club des automobilistes de Québec fera une grande réception au jeune aviateur, cet après-midi. Ils s'assembleront au Château Frontenac pour le conduire au Kent House où un cadeau lui sera présenté.

Durant la prochaine exposition provinciale, l'aviateur Landry prendra part à un concours pour " boucler la boucle " avec quelques aviateurs étrangers.

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS

Washington, 18. — Durant les 11 mois qui se sont terminés le premier juin dernier, 1,254,548 immigrants ont pénétré aux Etats-Unis. Les étrangers arrivés pendant le mois de juillet, portent approximativement ce nombre à 1,355,000. Cela constitue la plus forte immigration jamais constatée au pays. Le record établi en 1907, alors que 1,285,349 étrangers vinrent aux Etats-Unis, se trouve battu. On attribue cette état de choses à l'appauvrissement causé par la guerre dans les pays balkaniques et au Mexique.

SOUQUE A LA CORDE EN POLITIQUE

(Service de la Presse Associée.)

Portage Laprairie, 18.—Un recomptage des bulletins de votes aura lieu ici, luidi, à la demande de l'hon. Hugh Armstrong, défait par E. A. McPherson, libéral, avec six voix de majorité.

CIRCULAIRE INQUIETANTE

Londres, 10. — La compagnie "Standard Oil" du Canada vient de distribuer parmi ses actionnaires une circulaire plutôt inquiétante. On y dit que le nombre des détenteurs de parts, désireux d'échanger leurs actions pour des parts dans la nouvelle compagnie, n'est pas suffisant pour justifier le coût de l'incorporation de la nouvelle compagnie. Si avant le dernier de ce mois, 600 parts de la nouvelle compagnie n'ont pas été souscrites, le liquidateur mettra immédiatement en vente au meilleur prix possible, les propriétés, et donnera l'argent recueilli aux actionnaires.

LE MARIAGE KENNEDY-REFORD

Londres, 18 — Les derniers arrangements pour le mariage de M. William H. Kennedy, second fils de feu le capitaine Clark Kennedy, de Knockgray, Caraphairn, Ecosse, avec Mlle Kate Reford, fille cadette de M. Robert Reford, de Montréal, sont terminés.

UN MATELOT CHINOIS EST ARRETE

Le détective Cantin, de la Sûreté, a opéré, hier après-midi, l'arrestation d'un Chinois du nom de Hak Hong, qui avait déserté le navire "Hochelaga", après s'être engagé comme matelot. Il a été trouvé chez un de ses compatriotes, au No 13 de la rue Ontario.

UNE CHAIRE D'ANATOMIE

Halifax, 18. — Le Dr D. A. Campbell, de cette ville, a annoncé hier aux gouverneurs de l'université Dalhousie qu'il ferait un don de $60,000 pour la fondation d'une chaire d'anatomie, en mémoire de son fils, le Dr George Campbell, mort de pneumonie.

ABORD DU "LAURENTIC"

Les délégués mexicains à la conférence de la paix, senora R. Elguero, Louis Elguero et M. del Campo, sont partis, ce matin, pour l'Europe, à bord du paquebot " Laurentic ".

Senor Algara De Perreros accompagnera les représentants du Mexique jusqu'à Quebec.

L'ACTE FIDUCIAIRE EST SIGNE

Ottawa, 18. — Le ministre des finances, M. White, a signé, hier, l'acte fiduciaire passé en faveur du Nord-Canadien. Ce dernier peut présent obtenir des fonds sur le marché, pour compléter son transcontinental. En vertu d'une des clauses de l'acte, le Nord-Canadien ne pourra recevoir d'argent que sur présentation d'un état de compte rédigé par le ministère des chemins de fer et certifiant que des dépenses pour le montant réclamé ont été réellement faites. L'acte garantissant un emprunt de $16,000,000 pour le parachèvement de la portion de voie située dans les montagnes, sera signé dans quelques jours. Le "Royal Trust" de Montréal agira comme compagnie fiduciaire.

BERLIN LA NUIT

Berlin, 18. — Le ministre de l'intérieur, à qui incombe le soin de rédiger les règlements de police, songe sérieusement à faire fermer tous les établissements dans la ville, après 11 heures du soir. Tous les restaurants, les cafés, et les salles de danse devraient fermer leurs portes après l'heure mentionnée plus haut, à l'exception de quelques hôtels distingués. L'impératrice serait l'instigatrice du projet, et des ultra conservateurs, représentant la haute église dont elle est le chef, ont déclaré que Berlin s'en allait à une ruine morale. Une réunion de protestation s'organise. L'association des propriétaires de restaurants de la ville vont envoyer une pétition au ministre de l'intérieur, pour lui demander de renoncer à un projet qui entraînerait la ruine d'un grand nombre de personnes et d'établissements.

SOUPCONNE DE CAMBRIOLAGE

Les agents Fafard et Turgeon ont amené en cour de police, samedi, Joseph Ouellette, 91 rue Sheppard, un jeune homme de 17 ans, sous l'inculpation de cambriolage au No 992a rue Saint-André. Ouellette aurait opéré en compagnie d'un complice qui s'est échappé, et aurait enlevé des bijoux et le contenu d'un gazomètre, le tout se montant à $100. Le prévenu s'est dit "non coupable" et son procès a été fixé à huitaine. La police croit pouvoir retrouver entre temps le compagnon de Ouellette.

L'"HOMME EN GRIS"

LA POLICE DE CHICAGO LE RECHERCHE ENCORE.

(Service de la Presse Associée)

Chicago, 18. — La police continue à rechercher l'homme en gris qui est accusé d'avoir tiré le premier coup dans la bataille au révolver qui s'est engagée dans le district de la prostitution de Chicago. On croit que cette bataille a été arrangée par des souteneurs dans le but de tuer quelques-uns des détectives de la police des moeurs qui font des descentes trop fréquentes dans les maisons du quartier. L'agent qui a été tué s'appelle Stanley J. Birns.

LE PRESIDENT SUIVRA

New-York, 18. — Le chef des suffragettes, le docteur Anna Shaw, croit que maintenant que M. Bryan, secrétaire d'Etat, vient de se déclarer partisan du vote des femmes, le président Wilson ne sera pas long à suivre l'exemple de son ministre.

MORT D'UN PAUVRE HERE

Un pauvre homme, ruiné physiquement, du nom de Thomas Murray, est mort, hier matin, d'une syncope, à l'Assistance publique, où il avait été recueilli, il y a trois jours. Le coroner, après s'être enquis des faits, a permis l'inhumation.

MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu, samedi matin, dans le cas d'un nommé John Jonhansen, 40 ans, contre-maitre à bord du navire des lacs " Neepawah ", qui s'est tué en tombant à fond de cale.

MARIAGE PRINCIER

Londres, 18. — Le prince Louis de Bourbon, cousin du roi d'Espagne, a épousé avant-hier une jolie Londonnienne. Le mariage fut célébré simplement, dans une église de cette ville, et à l'insu de la famille royale d'Espagne.